



Rapport d'activité & de développement durable **2024**

SIAAP

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Service public de l'assainissement francilien

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

**LE SYNDICAT
INTERDÉPARTEMENTAL
POUR
L'ASSAINISSEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION
PARISIENNE (SIAAP)
ŒUVRE DEPUIS
PLUS DE 50 ANS
AU SERVICE DES
FRANCILIENS
ET DE LEUR
ENVIRONNEMENT.**

La mission de ses 1800 agents est de transporter et d'assainir les eaux usées de plus de 9 millions de Franciliens, auxquelles s'ajoutent les eaux industrielles et pluviales de l'agglomération parisienne, afin de rendre à la Marne et à la Seine une eau plus propre, propice au développement de la biodiversité.

Pour remplir sa mission, le SIAAP pilote un système d'assainissement d'une envergure industrielle unique en France et en Europe. Ce système repose sur six usines de traitement, dont les deux plus importantes en Europe, cinq usines de prétraitement et 481 kilomètres de réseaux pour le transport des eaux jusqu'aux usines.

Ce maillage fin du territoire francilien conjugué à la performance technologique de ses usines et au savoir-faire de ses agents permet au SIAAP d'assurer 24 h/24 et 7 j/7 une gestion opérationnelle, robuste et efficace de l'assainissement des 2,5 milliards de litres d'eaux usées qui parviennent en moyenne chaque jour à ses usines.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1

PROFIL & GOUVERNANCE

- 8 Entretien avec le Président
- 10 Présentation du SIAAP
- 12 Les missions du SIAAP
- 14 La gouvernance du SIAAP
- 16 Les membres du Conseil d'administration
- 18 Un service d'assainissement performant et au meilleur coût
- 23 Une diversité d'acteurs pour relever le défi de l'assainissement francilien
- 24 Le SIAAP, un acteur public incontournable de l'assainissement

2

FAITS MARQUANTS 2024

- 30 Entretien avec le Directeur général
- 32 **Dossier spécial** Le SIAAP, au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris
- 44 Des choix industriels éclairés par un schéma directeur
- 46 Sûreté et sécurité : une vigilance toujours renforcée

3

LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 52 Disposer d'un système d'assainissement performant, robuste et résilient
- 62 Valoriser l'énergie
- 66 Maîtriser l'empreinte carbone des activités du SIAAP
- 70 Maîtriser l'impact sur le milieu naturel
- 82 Innover au service de la performance

4

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

- 88 Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau
- 90 Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé
- 94 Le SIAAP à l'écoute de ses agents



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1

PROFIL & GOUVERNANCE

- 8 Entretien avec le Président
- 10 Présentation du SIAAP
- 12 Les missions du SIAAP
- 14 La gouvernance du SIAAP
- 16 Les membres du Conseil d'administration
- 18 Un service d'assainissement performant et au meilleur coût
- 23 Une diversité d'acteurs pour relever le défi de l'assainissement francilien
- 24 Le SIAAP, un acteur public incontournable de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



François-Marie DIDIER
Président du SIAAP

“ L'ANNÉE 2024 RESTERA GRAVÉE DANS NOS MÉMOIRES

L'année 2024 a été marquée par la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Que retenez-vous de cette aventure, depuis les efforts consentis par le SIAAP jusqu'à l'engouement populaire suscité ?

L'année 2024 restera gravée dans nos mémoires comme celle d'un immense élan collectif, au service d'un événement mondial : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Le SIAAP y a pris toute sa part. Ce succès repose sur des années d'investissement et d'innovation pour améliorer durablement la qualité des eaux de la Seine et de la Marne. Nos agents ont œuvré sans relâche à la modernisation des ouvrages, à l'optimisation des traitements, et à la coordination avec l'ensemble des partenaires.

Voir les épreuves se tenir dans la Seine et ressentir l'enthousiasme populaire autour de ce symbole fort, a été une récompense immense. Cela prouve que l'engagement environnemental peut nourrir la fierté nationale et répondre aux aspirations de nos concitoyens.

L'implication du SIAAP dans le Plan Baignade a contribué à ce succès. Aujourd'hui, un deuxième Plan Baignade s'ébauche, pour assurer l'amélioration durable de la qualité des eaux et son extension aux sites situés en aval de Paris. Quels sont les enjeux de ce nouveau plan, pour le SIAAP ? Quel rôle est-il appelé à jouer dans l'écosystème partenarial qui s'est mis en place en Île-de-France à la faveur de la préparation des Jeux ?

Forts de la réussite des JOP, nous devons maintenant transformer l'essai. En amont et à Paris, cela consiste tout d'abord en l'ouverture de lieux de baignade à l'été 2025, soit un nouveau test grandeur nature. Puis le deuxième Plan Baignade visera non seulement à pérenniser la qualité de l'eau dans Paris, mais aussi à l'étendre aux communes en aval. Les enjeux sont multiples : techniques (maîtrise des rejets, adaptation au changement climatique), sociétaux (accès équitable à la baignade) et environnementaux (préservation de la biodiversité). Le SIAAP prendra toute sa part, au travers de son expertise technique et de ses usines, mais il devra aussi se voir reconnaître toute sa place dans la dynamique et la gouvernance interinstitutionnelle de ce projet.

La France et notamment les partenaires à l'œuvre sur la Seine font partie des bons élèves en termes de qualité des eaux fluviales. Quels sont les aménagements et les investissements à planifier dans les années qui viennent pour maintenir et améliorer ces performances ? Quelles sont les priorités – industrielles et environnementales – poursuivies par le service public de l'assainissement francilien ?

À l'échelle internationale, la France – et plus particulièrement l'agglomération parisienne – est aujourd'hui exemplaire en matière de qualité des eaux fluviales. Mais les défis à venir exigent un effort soutenu. Le SIAAP prépare de nouveaux investissements pour renforcer les performances de ses stations, améliorer la résilience des réseaux face aux épisodes extrêmes, et accélérer la transition énergétique et écologique. Nos priorités sont claires : valorisation des boues, réduction des micropolluants, innovation numérique et sobriété énergétique. Nous poursuivons un double objectif : garantir un service public d'assainissement toujours plus efficace et faire du fleuve un moteur de la transformation écologique des territoires. Nous le ferons enfin en toute transparence, avec la présentation à l'automne de notre plan pluriannuel d'investissement, ce qui sera une première pour le SIAAP.



PRÉSENTATION DU SIAAP

À la fois collectivité, service public et acteur industriel, le SIAAP est depuis plus de 50 ans au service des Franciliens et de leur environnement

Le SIAAP est une collectivité interdépartementale unique en France, dédiée au transport et à l'épuration des eaux usées des communes des 4 départements de la petite couronne et de 163 communes de la grande couronne associées par convention.

Le SIAAP est né de la volonté des départements de Paris, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis le 31 août 1970 et a été créé par arrêté du ministre de l'Intérieur, en vertu de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui lui assurent, en étroite coopération avec les collectivités territoriales servies, les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution de sa mission de service public.

Concrètement, le SIAAP est propriétaire de ses infrastructures (usines et réseaux) qu'il exploite lui-même, à l'exception de l'usine Seine Valenton (exploitée depuis 2019 par une société d'économie mixte à opération unique – SEMOP – comprenant le SIAAP et Veolia).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1940

Mise en service de l'usine **SEINE AVAL** (78)

1970

CRÉATION DU SIAAP.

Seules trois espèces de poissons sont recensées dans la Seine

1976

Mise en service de l'usine

MARNE AVAL (93)

1987

Mise en service de l'usine

SEINE VALENTON (94)

1991

DIRECTIVE EUROPÉENNE sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) et Loi sur l'eau

1997

Nouveau **SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT** du SIAAP

1998

Mise en service de l'usine **SEINE CENTRE** (92)

2000

DIRECTIVE-CADRE sur l'eau (DCE)

2008

Mise en service de l'usine

SEINE GRÉSILLONS (78)

2009

RECONSTRUCTION complète de l'usine **MARNE AVAL** (93)

2014

Mise en service de l'usine

SEINE MORÉE (93)

2020

Lancement du programme scientifique **INNEAUVATION**

2023

Mise en service de la **DÉSINFECTATION** sur les sites de **SEINE VALENTON** et **MARNE AVAL**

2024

· Jeux Olympiques et Paralympiques : épreuves de triathlon et de natation marathon dans la **SEINE**

· Mise en service de la nouvelle unité de **DÉCANTATION PRIMAIRE** à Seine Aval et du

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LES MISSIONS DU SIAAP

TRANSPORTER

481 KM

DE CANALISATIONS SOUTERRAINES
dont 442 km de réseaux de transport
en amont des usines de traitement*

8 BASSINS DE STOCKAGE ET

6 TUNNELS-RÉSÉROIRS
**D'UNE CAPACITÉ TOTALE DE
PLUS DE 990 000 M³**

stockage des eaux usées temporairement,
lors de précipitations importantes,
pour éviter les rejets dans la rivière sans
passage en usine d'épuration

TRAITER

2,5 MILLIARDS DE LITRES
D'EAUX USÉES TRAITÉES
en moyenne chaque jour

5 USINES DE PRÉTRAITEMENT
première étape qui permet de retirer
les plus gros déchets, les sables
et les graisses des eaux usées

6 USINES D'ÉPURATION
traitement des eaux usées domestiques,
pluviales et industrielles de l'agglomération
parisienne pour les rejeter propres dans
le milieu naturel au profit de la biodiversité

9,25 MILLIONS
D'USAGERS FRANCILIENS

1900 KM²
DE TERRITOIRE DE COLLECTE

163 COMMUNES DE
LA GRANDE COURONNE
ASSOCIÉES PAR CONVENTION

43 MAÎTRES D'OUVRAGE
COLLECTE, HORS SIAAP

1700 AGENTS

39 ESPÈCES DE POISSONS
RECENSÉES DANS LA MARNE ET

36 DANS LA SEINE,
**SIGNE DE LA BONNE QUALITÉ
DE CES COURS D'EAU**

RÉGULER

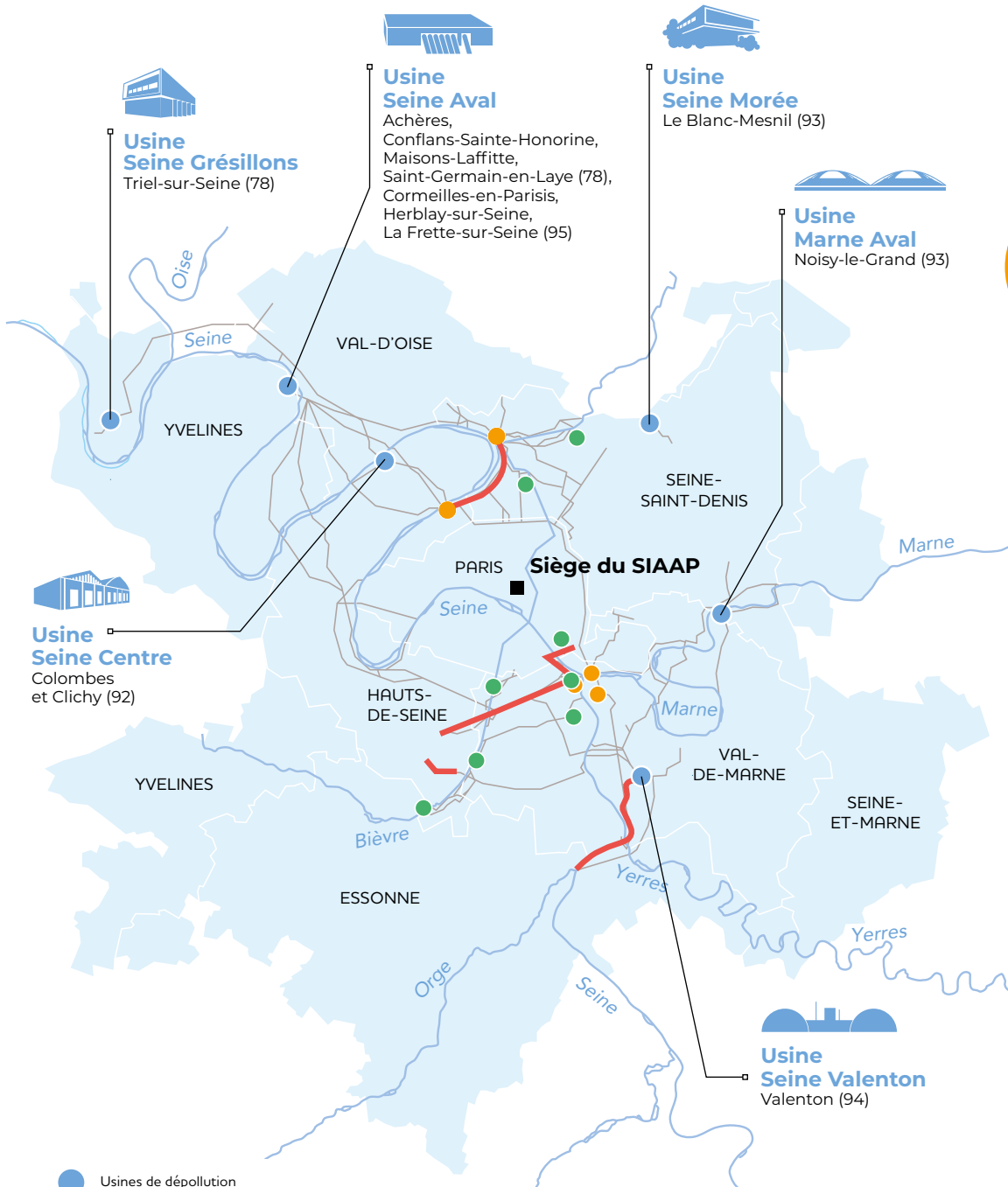
1 RÉSEAU
pour gérer le système
d'assainissement

1 MODÈLE D'AIDE À LA GESTION
**DES EFFLUENTS DU SIAAP, UNIQUE
EN EUROPE : MAGES**

- Outil de simulation qui recueille en temps réel, 24 h/24, les données de l'ensemble des acteurs de l'assainissement francilien et les prévisions de Météo-France.
- Permet au poste de contrôle du SIAAP de pouvoir réguler l'ensemble de son réseau d'assainissement.

* 51 % du linéaire de ce réseau de transport sont exploités par le SIAAP, 22 % par le département du Val-de-Marne, 16 % par celui de Seine-Saint-Denis, 11 % par Paris.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Usine Seine Grésillons
Triel-sur-Seine (78)



Usine Seine Aval
Achères,
Conflans-Sainte-Honorine,
Maisons-Laffitte,
Saint-Germain-en-Laye (78),
Cormeilles-en-Parisis,
Herblay-sur-Seine,
La Frette-sur-Seine (95)



Usine Seine Morée
Le Blanc-Mesnil (93)



Usine Marne Aval
Noisy-le-Grand (93)



Usine Seine Centre
Colombes
et Clichy (92)



Usine Seine Valenton
Valenton (94)

- Usines de dépollution
- Usines de prétraitement
- Bassins de stockage
- Tunnels-réservoirs
- Émissaires

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LA GOUVERNANCE

Au service des territoires

Le **Conseil d'administration** est composé de 33 élus délégués par les 3 conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que par le conseil de Paris.

Il adopte le budget annuel et délibère sur les grandes orientations stratégiques du SIAAP, avec pour priorité l'intérêt général des Franciliens.

Depuis le 21 septembre 2021, il est présidé par François-Marie Didier. Le **Bureau** est composé de 17 administrateurs, dont 9 vice-présidents. La mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et du Bureau est assurée par le Président qui dispose à cet effet de 1700 agents publics encadrés par une direction générale (un directeur général, 3 directeurs généraux adjoints et un directeur délégué).

Six commissions thématiques pour porter un regard stratégique sur les sujets du SIAAP

Le Conseil d'administration a mis en place six commissions thématiques consultatives dans le but d'analyser les dossiers en profondeur et de préparer les débats. Ces commissions visent à faire participer les membres du Conseil d'administration aux grandes orientations stratégiques.

Commission des finances Président : Philippe Dallier

Cette commission contribue aux discussions sur l'élaboration du budget et à préparer le débat sur les orientations budgétaires. Son rôle est de formuler des avis et des propositions avant les délibérations du Conseil d'administration.

Commission du développement durable Présidente : Marie-Louise Mangho-Kuete

Cette commission vise à élargir la vision stratégique du SIAAP en matière de politique environnementale et durable. Elle évalue l'ensemble des actions que conduit le SIAAP. Elle contribue à la réflexion et aux propositions détaillées présentées dans le Rapport d'activité et de développement durable soumis au Conseil d'administration.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Commission de l'action et des relations internationales Président : Vincent Franchi

La commission évalue les propositions visant à faire participer le SIAAP aux grands événements internationaux. Elle est aussi le lieu d'échanges sur la stratégie internationale du SIAAP, dans le cadre de ses partenariats avec les institutions internationales et, le cas échéant, des dossiers présentés au Conseil d'administration et au bureau. Enfin, elle évalue l'avancement du programme et des actions de coopération décentralisée menées par le SIAAP.

Commission du schéma directeur d'assainissement et des coopérations avec les territoires de la zone SIAAP Président : Nicolas Bescond

Cette commission facilite les échanges sur les grandes orientations du schéma directeur d'assainissement de la zone du SIAAP. Ce document de planification stratégique et technique dresse un état du système d'assainissement et identifie les évolutions nécessaires à déployer pour répondre au défi démographique en Île-de-France ainsi qu'aux nouvelles normes législatives et réglementaires. Il est élaboré et régulièrement mis à jour avec les différents partenaires du SIAAP.

Commission de la communication Présidente : Inès de Raguanel

Cette commission évalue et présente les actions relatives à la stratégie de communication externe et interne, aux campagnes, en vue de leur validation par le Conseil d'administration.

Commission de la réforme territoriale et prospective Présidente : Josiane Fischer

Créée en 2021 à l'initiative de François-Marie Didier, dans un contexte marqué par une densification du maillage territorial et une simplification de l'organisation administrative en Île-de-France, cette commission vise à permettre aux administrateurs de mieux appréhender le champ d'action du SIAAP et d'anticiper son évolution.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

75 / PARIS



Jean-Didier Berthault
Conseiller de Paris 17^e
3^e vice-président



Rachida Dati
Maire du 7^e arrondissement
de Paris
Membre du bureau



Jean-Philippe Daviaud
Conseiller de Paris 18^e



Inès de Ragueneil
Conseillère de Paris 15^e
Membre du bureau



François-Marie Didier
Conseiller de Paris 20^e
Président



Nelly Garnier
Conseillère de Paris 11^e



Jean-Philippe Gillet
Conseiller de Paris 19^e



Jérôme Gleizes
Conseiller de Paris 20^e
9^e vice-président



Antoine Guillou
Adjoint à la Maire de Paris
6^e vice-président



Raphaëlle Primet
Conseillère de Paris 20^e



Delphine Terlizzi
Conseillère de Paris 11^e



Karim Ziady
Conseiller de Paris 17^e
Membre du bureau

92 / HAUTS-DE-SEINE



Pierre-Christophe Baguet
Maire de Boulogne-Billancourt
Vice-président du Conseil
départemental



Grégoire de La Roncière
Maire de Sèvres
Conseiller départemental
5^e vice-président



Josiane Fischer
Conseillère départementale
Membre du bureau



Vincent Franchi
Conseiller départemental



Denis Larghero
Maire de Meudon
Vice-président
du Conseil départemental



Nadia Mouaddine
Conseillère départementale
2^e vice-présidente



Rémi Muzeau
Maire de Clichy-la-Garenne
Vice-président
du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

93 / SEINE-SAINT-DENIS



Belaïde Bedreddine

Vice-président
du Conseil départemental
7^e vice-président



Hamid Chabani

Conseiller départemental
Membre du bureau



Emmanuel Constant

Vice-président
du Conseil départemental



Philippe Dallier

Maire des Pavillons-sous-Bois
Conseiller départemental
1^{er} vice-président



Pascale Labbé

Vice-présidente
du Conseil départemental



Marie-Louise Mangho-Kuete

Conseillère départementale
Membre du bureau



Azzédine Taïbi

Maire de Stains
Conseiller départemental

94 / VAL-DE-MARNE



Nicolas Bescond

Conseiller départemental



Chantal Durand

Vice-présidente
du Conseil départemental
4^e vice-présidente



Hervé Gicquel

Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller départemental



Marion Martin

Conseillère départementale



Déborah Münzer

Vice-présidente
du Conseil départemental
8^e vice-présidente



Kristell Niasme

Maire de
Villeneuve-Saint-Georges
Conseillère départementale



Germain Roesch

Conseiller départemental
Membre du bureau



UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT PERFORMANT AUX COÛTS MAÎTRISÉS

Par son action et son investissement, le SIAAP a contribué au succès de l'organisation des épreuves en Seine lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 tout en s'attachant à rendre le meilleur service au meilleur coût.

Des ressources diversifiées, sécurisées et optimisées

Les redevances

Le SIAAP assure chaque jour sa mission d'intérêt général d'assainissement des eaux usées de plus de 9 millions de Franciliens, financée par la redevance interdépartementale d'assainissement.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix des deux types de redevance interdépartementale d'assainissement du SIAAP est le suivant :

- la redevance « transport-épuración » – Paris et petite couronne : 1,44 €/m³ ;
- la redevance « épuración » – grande couronne : 0,96 €/m³.

Ces tarifs correspondent à une augmentation de 4 %.

La consommation d'eau des Franciliens ayant baissé, le produit de ces redevances en 2024 est de 647,85 millions d'euros hors taxes, soit + 2 % par rapport à 2023.

Des ressources diversifiées pour financer les investissements

Les investissements 2024 ont été financés à hauteur de 259,50 M€ par l'emprunt bancaire, de 96,70 M€ par les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), dont 19,10 M€ d'avances à taux zéro, et 1,30 M€ de subventions diverses.

L'encours de la dette à fin 2024 est de 1,5 Mds d'€, avec une durée d'extinction de la dette de six ans et cinq mois. Cet encours, diversifié, comprend 23 % d'avances à taux zéro de l'AESN, 22 % auprès de la SFIL (filiale de la Caisse des dépôts), 17 % d'emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement, 16 % auprès du groupe BPCE, 13 % auprès de la Société générale et 9 % d'emprunts auprès de sept autres partenaires bancaires. Le taux moyen en 2024 a été pour l'encours global de 1,91 %, et de 2,65 % pour l'encours bancaire, hors AESN.

L'encours est classé à 99,5 % dans la catégorie A1 de la charte GISSLER, c'est-à-dire au niveau de risque le plus limité de la classification des risques de taux d'intérêt, avec une part très nettement prépondérante d'emprunts à taux fixe.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Les emprunts souscrits en 2024 pour financer le programme d'investissement ont bénéficié de taux fixes, sur une durée moyenne de 29 ans, avec un taux moyen de 3,51 %. Avec ces nouveaux emprunts, la maturité de la dette augmente passant de 14 ans et 7 mois à 16 ans et 9 mois entre le 1^{er} et le 31 décembre 2024.

En 2023, le SIAAP a sécurisé une enveloppe de financement sur 5 ans de 487 M€

auprès de la Banque des Territoires, pour le financement des opérations de la refonte de Clichy et de la reconstruction de la clarifloculation à Seine Aval. Ce financement repose sur le livret A à hauteur de 287 M€ et est à taux fixe, en partenariat avec la SFIL, à hauteur de 200 M€. 62,50 M€ ont été souscrits en 2024, à taux fixe, pour la reconstruction de la clarifloculation et 46 M€, toujours à taux fixe, pour la refonte de Clichy.

Réforme des redevances des agences de l'eau

À compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau pour financer la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques évoluent.

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

À partir de 2025, ces redevances font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023. La réforme supprime trois des redevances actuelles :

- redevance de pollution domestique ;
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique ;
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte non domestique.

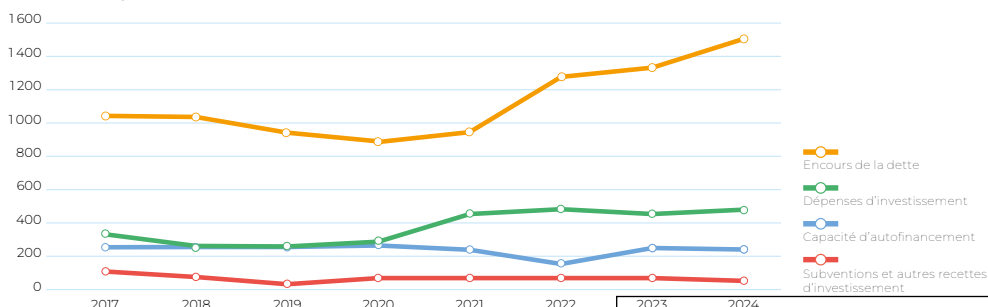
Et en crée trois nouvelles :

- redevance sur la consommation d'eau potable ;
- redevance de performance des réseaux d'eau potable ;
- redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif.

Dans le précédent système, les redevances étaient collectées par les agences de l'eau directement auprès des distributeurs d'eau. Le SIAAP percevait par ailleurs une prime pour épuration (29,5 M€/an en moyenne sur les années 2019-2024), montant net de prime solidaire). À l'inverse de l'ancien système, le SIAAP deviendra, à partir 2025, redevable de la redevance performance assainissement qu'il reversera ensuite à l'agence de l'eau Seine-Normandie. Cette redevance, dont le tarif est déterminé par l'AESN, sera modulée en fonction des critères de performance, d'une part des usines du SIAAP et d'autre part de la collecte réalisée par l'ensemble des Maîtres d'ouvrage de la Zone Agglomérée Parisienne.

Le taux de redevance performance assainissement pour l'année 2025 est de 0,0267€/m³ eau assainie. La prime pour épuration a été supprimée.

Évolution 2017-2024 de l'encours de dette, des dépenses et recettes d'investissement et de la capacité d'autofinancement



2023 2024
 Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
 Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des dépenses pour assurer la qualité de l'outil industriel et la continuité des missions d'assainissement

Le SIAAP a assuré la poursuite d'investissements majeurs qu'il porte, dans l'objectif de maintenir la qualité des infrastructures industrielles et la continuité de ses missions d'assainissement, et afin de répondre toujours mieux aux normes les plus exigeantes.

Charges de fonctionnement : une stabilité permise par la baisse des charges d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2023 (- 1 %).

En 2024, la forte baisse du coût de l'énergie a permis de compenser pour partie notamment les hausses des frais financiers, de la maintenance et du personnel.

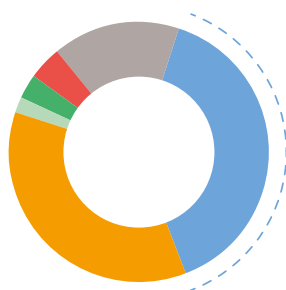
L'énergie et les fluides ont ainsi représenté 57,70 M€ en 2024 (- 41 % par rapport à 2023), soit 22 % des dépenses d'exploitation et 9 % des recettes de redevances des usagers.

La hausse des frais financiers provient de l'augmentation de l'encours de la dette conjuguée à la remontée des taux d'intérêt.

Les hausses des dépenses de maintenance sont liées à la politique volontariste de fiabilisation des installations.

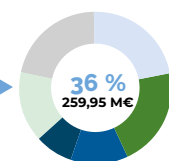
Celles du personnel sont en partie liées à la préparation des JOP (« prime » spéciale, augmentation des renforts et des astreintes).

Décomposition des dépenses de fonctionnement 2024



● Charges d'exploitation (hors stocks et divers) 259,95 M€ (36 %)
● Dotations aux amortissements, stocks et divers 282,82 M€ (39 %)
● Charges exceptionnelles 18,72 M€ (3 %)
● Charges financières 31,21 M€ (4 %)
● Charges de personnel 112,70 M€ (16 %)
● Stocks 15,28 M€ (2 %)

Détail des principales charges d'exploitation



● Énergies et fluides 57,71 M€ (22 %)	● Boues et déchets 21,51 M€ (9 %)
● Contrat d'exploitation de l'usine Seine Valenton et gestion d'ouvrages par les départements 54,17 M€ (21 %)	● Maintenance 39,65 M€ (15 %)
● Réactifs 31,83 M€ (12 %)	● Autres (gardiennage, nettoyage, études, taxes...) 55,08 M€ (21 %)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des dépenses d'investissement maîtrisées au service d'un SIAAP durable

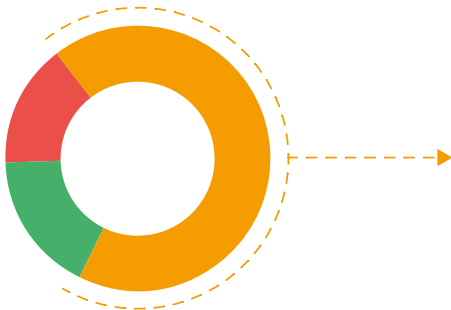
L'année 2024 restera marquée par la contribution du SIAAP à la réussite des épreuves en Seine des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans le cadre du Plan Baignade au travers notamment de la construction du collecteur VL8, des ouvrages en bord de Marne (siphon sous la Marne et vanne Thomoux), des nouveaux bassins de Marne Aval et d'unités de désinfection des eaux à Seine Valenton et Marne Aval (voir p. 37 à 39).

En cette année olympique, le SIAAP a également poursuivi son investissement dans la rénovation de ses équipements, à l'instar de la refonte de Seine Aval ou de la rénovation de l'usine de Clichy, mais aussi, plus généralement, dans les opérations de maintien du patrimoine sur les usines et les réseaux.



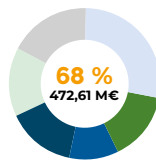
Bilan : le volume d'actif brut, représentant le patrimoine de l'assainissement interdépartemental, est de **11,4 Mds €** à fin 2024.

Décomposition des dépenses d'investissement 2024



- Dépenses d'équipement et diverses **472,61 M€** (68 %)
- Remboursement des dettes financières **117,56 M€** (17 %)
- Reprise en résultat des subventions et autres **102,64 M€** (15 %)

Détail des dépenses d'équipement



- Baignade **131,86 M€** (27,90 %)
- Refonte Clichy **70,09 M€** (14,83 %)
- Reconstruction de la Clarifloculation **69,78 M€** (14,76 %)
- Refonte Seine Aval **69,27 M€** (14,66 %)
- Crédits annualisés **49,38 M€** (10,45 %)
- Autres **82,22 M€** (17,40 %)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Les comptes 2024

Fonctionnement (en M€)

DÉPENSES	CA 2024		RECETTES
Charges d'exploitation (hors stocks) et diverses	259,95	647,85	Redevance (zone SIAAP/Syndicats/Industriels)
Stocks	15,28		
Charges de personnel	112,70		
Charges financières	31,21	23,63	Prime d'épuration
Charges exceptionnelles	18,72		Résultat reporté N-1
Dotations aux amortissements	282,82	91,45	Reprise des subventions, cessions, charges à répartir
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	720,69	762,94	
SOLDE DES OPÉRATIONS EN FONCTIONNEMENT	42,25		

Investissement (en M€)

DÉPENSES	CA 2024		RECETTES
Dépenses d'équipement et diverses	472,61	78,92	Subventions AESN et recettes diverses
Remboursement des dettes financières	117,56	30,76	Affectation du résultat N-1
Reprise des subventions, cessions, charges à répartir	91,45	278,61	Emprunts bancaires et AESN
		282,82	Dotations aux amortissements
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	11,19	11,19	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	692,81	682,31	
SOLDE DES OPÉRATIONS EN INVESTISSEMENT	-10,51		

- Opérations réelles : dépendent de l'activité et de l'exploitation du SIAAP, ou de la participation de partenaires institutionnels au financement du SIAAP.
- Opérations réelles d'équilibre : redevance d'assainissement et emprunts bancaires (variables d'équilibre dont le niveau est défini par l'exécutif du SIAAP).
- Opérations d'ordre : ces opérations comptables ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement. Elles constituent l'autofinancement du SIAAP.

Flux de trésorerie (en M€)

	EXERCICE 2024
Résultat de l'exercice	42,2
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	191,4
- dotations aux amortissements	280,8
- dotations nettes aux provisions	-1,4
- subventions rapportées au résultat	-83,1
- transfert de charges	-5
- moins-values de cessions d'actifs	0
Épargne brute annuelle	233,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-47
Flux net de trésorerie généré par l'activité	186,6
Acquisitions d'immobilisations	-472,6
Cessions d'immobilisations	0
Subventions reçues	78,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-393,7
Émission d'emprunts	278,6
Remboursements d'emprunts	-117,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	161,1
VARIATION DE TRÉSORERIE	-46
Trésorerie d'ouverture	-54,1
Trésorerie de clôture	109,1
Écart	-46

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-109,1
Date de réception préfecture : 21/04/2026

UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS POUR RELEVER LE DÉFI DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

Pour mener à bien ses missions, le SIAAP interagit avec de nombreux interlocuteurs et partenaires, qu'ils soient financiers, techniques ou institutionnels. Ils sont représentés dans l'écosystème ci-dessous.



PARTENAIRES DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'EAU

FINANCIERS ET APPUIS TECHNIQUES

(agence de l'eau Seine-Normandie, Banque des Territoires, partenaires bancaires)

DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

(collecteur de la redevance assainissement auprès des usagers)

USAGERS

(particuliers, associations de consommateurs, de pêcheurs, associations locales, usagers industriels et acteurs des filières de valorisation)

PARTENAIRES TECHNIQUES

(43 maîtres d'ouvrage, syndicats techniques franciliens)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES

(universités, organismes de recherche, entreprises)

FOURNISSEURS

(fournisseurs essentiels)



RÉGULATEURS, AUTORITÉS PUBLIQUES

POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX ET TERRITORIAUX

(services de l'État [DRIEAT/ARS], ministère de la Transition écologique, préfectures d'Île-de-France)

RÉGULATEURS SPÉCIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

(comité de bassin et commission locale de l'eau – CLE)



INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉ

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET SERVICES D'ASSAINISSEMENT

AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ACTEURS DE L'EAU

(fédérations de collectivités, associations dans le domaine de l'eau, organisations internationales, acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme...)

COMMUNES RIVERAINES

GRAND PUBLIC

(public francilien, enseignants, étudiants, ONG...)

VILLES ET SERVICES PUBLICS INTERNATIONAUX ENGAGÉS DANS UN PARTENARIAT TECHNIQUE

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-0417-15-DF
Date de réception préfecture : 21/04/2026
PARTENARIAT
DECENTRALISÉE

LE SIAAP, UN ACTEUR PUBLIC INCONTOURNABLE DE L'ASSAINISSEMENT

Dialoguer avec nos partenaires institutionnels pour une politique d'assainissement plus efficiente



Première pierre et présentation des avancées des chantiers de la clariflocculation à Seine Aval (78) en présence du Préfet des Yvelines, de nombreux élus et représentants de l'État ainsi que du Directeur IDF de la Banque des Territoires.
(19/03/2024)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



1^{re} édition de RésEAUUnance, nouveau nom de la conférence d'assainissement du SIAAP

Ce rendez-vous qui rassemble les acteurs politiques, institutionnels, économiques, techniques et scientifiques de l'assainissement et du territoire francilien a permis de dresser un état des lieux des enjeux stratégiques de l'assainissement pour les années à venir. Objectif : faire résonner les enjeux de l'assainissement et les enjeux du SIAAP dans une logique de partage d'expérience, de connaissance et de prospective.

(13/11/2024)



Visite du Préfet des Yvelines Frédéric ROSE

à Seine Aval et présentation des actions en matière de sécurité, avec une rencontre des agents du service Sûreté, Prévention Incendie et Intervention au sein de leur caserne.

(02/07/2024)



Le SIAAP est présent au Salon de l'Association des maires d'Île-de-France (AMIF) sur le stand commun des services publics urbains du Grand Paris, qui ont présenté leurs politiques et leurs actions pour faire face au changement climatique.

(28-29/05/2024)

Une délégation d'élus visite le chantier de refonte des installations de biogaz de l'usine Seine Aval

(18/01/2024)



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Rayonnement et synergies



10 ans du programme de recherche Mocopée (Modélisation, Contrôle et Optimisation des Procédés d'Épuration des Eaux) créé par le SIAAP en partenariat avec l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).
(26/03/2024)



Printemps des Territoires, organisé par la Banque des Territoires : le Président du SIAAP participe à la table ronde « Pour une ressource en eau bien gérée » avec Éric LOMBARD, Christian ESTROSI, Erik ORSENNA.
(30/05/2024)



Un changement d'alimentation des habitants peut-il être détecté dans les égouts ? Partenaire du projet scientifique EGOUT, le SIAAP participait à la réunion de restitution à la mairie du 20^e arrondissement de Paris.
(05/06/2024)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

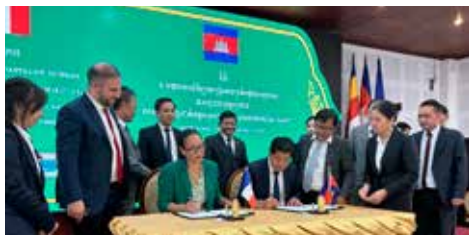
Engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières



SINGAPOUR • Le SIAAP participe à la Singapore International Water Week 2024

Dans le cadre du partenariat Global tunnel exchange, et à l'invitation l'agence nationale de l'eau de Singapour, le SIAAP participe à la Singapore International Water Week 2024, qui a réuni près de 20 000 visiteurs.

(19-21/06/2024)



CAMBODGE • Suivi des projets de coopération internationale

Une délégation constituée de Kristelle NIASME et Karim ZIADY, administrateurs du SIAAP, est rendue au Cambodge fin octobre, pour y effectuer le suivi des projets de coopération internationale dans le pays portés conjointement avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

(26/10/2024 - 03/11/2024)



FRANCE • Visite à Seine Aval d'une délégation de l'État de Rio de Janeiro (Brésil) conduite par

la Sous-secrétaire en charge des ressources en eau et du développement durable, Ana ASTI, sous l'égide de l'Office International de l'Eau (OIEau). Les membres de la délégation ont exprimé leur volonté de collaborer avec le SIAAP et l'OIEau sur un projet visant à améliorer la qualité de l'eau dans le bassin de la Baia de Guanabara.

(19/06/2024)



FRANCE • Visite du vice-gouverneur de Phnom Penh (Cambodge), Vannak SENG, en présence du Président du SIAAP, de Kristell NIASME et de Karim ZIADY, membres du Conseil d'administration du SIAAP, dans le cadre du partenariat entre les deux collectivités, signé le 1^{er} mars 2019.

(07/10/2024)



FRANCE • Visite de l'usine Seine Valenton

Une délégation marocaine de la Région de Casablanca-Settat, conduite par le Président du conseil Régional et ancien Ministre, Abdellatif MAZOUZ, a visité l'usine Seine Valenton avant d'être accueillie par le Président du SIAAP.

(08/03/2024)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2

FAITS MARQUANTS 2024

- 30 Entretien avec
le Directeur général
- 32 **Dossier spécial**
Le SIAAP, au cœur des Jeux Olympiques
et Paralympiques de Paris
- 44 Des choix industriels éclairés
par un schéma directeur
- 46 Sûreté et sécurité : une vigilance
toujours renforcée

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Richard BUISSET
Directeur général du SIAAP



**NOUS AVONS
COLLECTIVEMENT
MONTRÉ NOTRE
PERFORMANCE**

Quel bilan tirez-vous des Jeux de Paris 2024 ?

Avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons collectivement démontré la performance, l'expertise et le professionnalisme de notre service public de l'assainissement francilien. Les agents de nos usines, de nos réseaux mais aussi de nos fonctions support ont tous été mobilisés pour faire de cet événement, dont l'échéance n'était pas négociable, une réussite. Nous avons collectivement relevé ce défi, en nous appuyant sur un dialogue social constructif et responsable. Si bien que personne n'a compté ses heures et qu'une prime collective a récompensé ces efforts. Je tire de ce succès une fierté collective. Nous en conserverons aussi des acquis méthodologiques précieux, en matière de conduite de projet.

Je tiens également à retenir la qualité du travail d'équipe, piloté par la Préfecture de région, grâce auquel nous avons avancé soudés avec tous nos partenaires territoriaux, vers un seul et même objectif.

Parallèlement de nombreux chantiers ont été menés, quels sont les plus emblématiques ?

La sécurité industrielle tout d'abord. Nous poursuivons sans fléchir les efforts menés pour renforcer à la fois nos organisations et nos installations. Nous continuons à déployer nos nouveaux standards, comme sur les installations neuves que nous avons mises en service en 2024 – l'unité de biogaz et la nouvelle décantation primaire, à Seine Aval.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

La sûreté et la sécurité ont aussi été des chantiers prioritaires. Le déploiement d'un plan d'actions très ambitieux nous a permis en 2024 de nous remettre aux normes de la cybersécurité et de surmonter ainsi la cyberattaque dont nous avons été victimes en 2023. Nous avons su reconstruire nos fondamentaux, en nous protégeant davantage et en modernisant nos systèmes informatiques pour les rendre plus hermétiques et plus efficaces.

La construction des ouvrages des Jeux de Paris 2024, le lancement de la clarifloculation de Seine Aval ou encore la poursuite de la refonte de l'usine de Clichy constituent aussi, bien sûr, les grands chantiers de 2024 (voir p. 36 à 39).

Quelles ont été les avancées en matière de performance industrielle ?

2024 a été marquée par une baisse significative de nos rejets de biogaz sur l'ensemble de nos sites producteurs. Je m'en réjouis évidemment, cependant il faut rester humble sur ce sujet, et ne jamais baisser la garde.

La performance de nos installations a par ailleurs garanti, pour la première fois, le respect de l'exigence réglementaire de traitement de l'azote sur l'ensemble de nos usines. C'est le résultat d'une évolution de notre stratégie industrielle, qui nous a conduits à pousser nos traitements plus loin, à l'échelle de chaque usine, de manière à atteindre le meilleur rendement possible sur l'ensemble de la zone agglomérée SIAAP.


La notion de performance s'est aussi appliquée, en 2024, à notre politique d'investissement, puisque nous n'avons pas hésité, non seulement à augmenter l'enveloppe de notre plan pluriannuel d'investissements, mais aussi à faire évoluer sa logique. En 2024, nous avons décidé de nouveaux investissements pour atteindre nos objectifs, actuels et futurs, en termes de performance et de résilience. Comme cela a été fait à Seine Aval pour respecter la réglementation sur le NGL, nous avons mesuré précisément les bénéfices supplémentaires que chaque nouvel investissement pourrait nous apporter, avant de le valider.

En 2024, le SIAAP a travaillé sur l'attractivité de ses métiers, pour quelles raisons et avec quels objectifs ?

Nous avons réussi à stabiliser nos effectifs mais nous avons conscience des efforts qu'il reste à faire pour fidéliser nos équipes et dynamiser nos recrutements. Pour conserver nos talents et en attirer de nouveaux, notamment auprès des écoles, nous avons travaillé à un projet cohérent, qui donne du sens à nos métiers et met en avant nos valeurs. Notre baromètre social annuel prouve que 82 % des agents sont fiers de travailler au SIAAP, contre 63 % pour l'ensemble de la fonction publique.

Il faut désormais le faire savoir à l'extérieur pour gagner en attractivité. D'avoir rendu la Seine baignable nous a donné une visibilité que nous n'avions pas, à nous maintenant de transformer l'essai !

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Lors des Jeux Olympiques
et Paralympiques de Paris 2024,
à l'appui d'une collaboration exceptionnelle
et renforcée avec les services de l'État,
le SIAAP a démontré le savoir-faire
du service public industriel d'assainissement
qu'il incarne depuis plus de 50 ans au cœur des enjeux
de protection de la ressource et du milieu
naturel francilien.

- 34** • Le SIAAP, acteur majeur mobilisé pour atteindre l'objectif baignade
- 36** • Le SIAAP, bâtisseur et financeur des ouvrages qui rendent possible la baignade
- 40** • La culture d'innovation du SIAAP au service de la baignade
- 42** • Tout l'été, le SIAAP mobilisé



LE SIAAP, AU CŒUR DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

La réussite d'une ambition collective

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LE SIAAP, ACTEUR MAJEUR MOBILISÉ POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF BAIGNADE

Triathlon, paratriathlon, 10 km en eau vive : cinq épreuves Olympiques et Paralympiques se sont déroulées dans la Seine au cours de l'été 2024. Les efforts entrepris depuis près de 10 ans par le SIAAP et ses partenaires pour rendre la Seine baignable ont porté leurs fruits.

Les images des rencontres sportives et festives, sous le pont Alexandre III, en plein cœur de Paris, ont marqué les esprits et symbolisé la réussite des Jeux de Paris 2024. Elles sont le résultat d'une course d'endurance commencée par les équipes du SIAAP en 2016.

Une course d'endurance

Celle-ci a débuté avec l'identification des solutions techniques nécessaires pour améliorer de façon durable la qualité des eaux de la Seine et de la Marne. Elle s'est poursuivie par la recherche de procédés de désinfection innovants, mis au point dans le cadre du programme de recherche du SIAAP. Elle s'est en parallèle traduite par la construction d'ouvrages structurants qui renforcent la performance du système d'assainissement actuel et futur.

Les équipes du SIAAP ont réalisé un travail remarquable, pour livrer en temps et en heure des équipements essentiels à la reconquête de la qualité de la Seine et de la Marne. Ce résultat est aussi le fruit de plus de 50 ans d'action du SIAAP ; j'ai donc également une pensée pour toutes les générations qui nous ont précédés, les élus et les agents, qui ont créé les conditions de ce succès au fil des décennies.

François-Marie DIDIER,
Président du SIAAP

Cette course d'endurance a enfin exigé la mobilisation quotidienne des équipes du SIAAP au cours de l'été. Sur le pont 24 heures sur 24, elles ont en effet veillé avec la plus grande vigilance au maintien de la qualité bactériologique de la Seine.

Un succès collectif

À chaque étape d'un calendrier aux échéances serrées, les équipes du SIAAP ont fait preuve de leur expertise et de leur professionnalisme. *« La conduite de ces chantiers a été une aventure industrielle et humaine exceptionnelle, s'est félicité François-Marie DIDIER, le Président du SIAAP à l'issue des Jeux. Nous avons été au rendez-vous de nos engagements. Cette réussite est à l'honneur du SIAAP et de ses agents. »*

Relevé collectivement, le défi fixé par le Plan Baignade a nécessité un investissement financier et humain considérable.

Une étape dans un processus au long cours

Au-delà du succès de l'été 2024, ce résultat s'inscrit dans une temporalité plus longue. Il est le fruit d'une politique industrielle rigoureuse qui a conduit le SIAAP à investir plus de 9 Mds € en 30 ans dans son système d'assainissement. Si on regarde l'avenir, la protection de la Seine et de la Marne constitue un héritage pour les générations futures.

Un siècle après l'interdiction de la baignade en Seine, en 1913, une nouvelle ère s'ouvre pour les Franciliens : celle de la possibilité de se baigner dans la Seine et en Marne. Plusieurs sites de baignade seront progressivement créés en Île-de-France, dont 3 sur la Seine à Paris et 4 sur la Marne à Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés.

Tel est le thème de réception en préfecture de
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DATES CLÉS

• 4 avril 2016

Réunion du Comité Seine* et présentation du plan d'actions 2016-2018 de la mission interdépartementale et interservices de l'eau et de la nature pour Paris et la proche couronne visant à améliorer la qualité de l'eau de la Seine et de ses affluents

• Juin 2016

Création d'un groupe de travail État-Ville de Paris pour coordonner le Plan Baignade. Pilotage par le SIAAP du sous-groupe dédié à la « priorisation des rejets » impactant la qualité de la rivière

• 13 septembre 2017

Sélection de Paris pour organiser les JOP de 2024 par les 115 membres du Comité international olympique (CIO)

• 26 mars 2018

Loi relative à l'organisation des JOP de 2024 qui oblige le raccordement aux réseaux d'eaux usées des bateaux du port de rattachement

• 9 octobre 2019

Signature d'un protocole d'engagement de l'État et des collectivités pour parvenir à rendre la Seine et la Marne baignables

• Printemps 2023

Mise en service de deux unités de désinfection des usines d'épuration du SIAAP

• 17-20 août 2023

Test event des JOP Paris 2024

• 26 juillet-8 septembre 2024

Organisation des épreuves de triathlon, de natation marathon et de paratriathlon dans la Seine

* Composé des représentants de la ville de Paris, des communes portuaires (Vitry, Gennevilliers), des conseils départementaux (92, 93, 94), des services de l'État et des établissements publics qui lui sont rattachés (Ports de Paris, VNF) ainsi que de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de l'agence régionale de santé.



496 M€
C'EST LA CONTRIBUTION
FINANCIÈRE DU SIAAP
AUX JOP ; CETTE SOMME
COMPRED

145 M€
DE SUBVENTIONS
PERÇUES DE L'ÉTAT

Plan Baignade, une aventure collective

Lancé en 2016, le plan qualité de l'eau et baignade s'est fixé trois objectifs : améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et permettre la baignade pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Coprésidé par la préfecture de la région Île-de-France et la mairie de Paris, il a réuni de nombreux acteurs, dont le SIAAP qui s'est vu confier un rôle majeur.

Les nombreux travaux qu'il a réalisés ont vocation à garantir la qualité sanitaire de l'eau par temps sec et à l'améliorer par temps de pluie.

parcours@seine-normandie.fr
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LE SIAAP, BÂTISSEUR ET FINANCEUR DES OUVRAGES QUI RENDENT POSSIBLE LA BAIGNADE

Afin de rendre possible le grand rendez-vous de Paris 2024, le SIAAP a impulsé, financé et piloté la réalisation d'ouvrages et le déploiement de processus innovants.

Depuis sa création, le SIAAP n'a cessé de renforcer la performance de son système d'assainissement. Il a investi 9 Mds d'euros ces 30 dernières années pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il a redoublé d'effort pour rendre possible la baignade, à l'été 2024 et à l'avenir. Car la baignabilité durable de la Seine fait partie intégrante de l'héritage des JOP.

Un acteur clé du Plan Baignade...

Depuis 2016, le SIAAP s'est ainsi imposé comme l'un des acteurs clé du Plan Baignade. Le SIAAP est intervenu pour garantir la qualité sanitaire de l'eau à la fois par temps sec (désinfection des rejets d'eaux traitées des usines d'épuration) et l'améliorer en temps de pluie (ouvrages de stockage). Il a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement de cinq nouveaux ouvrages majeurs : la construction du collecteur VL8 (p. 37), l'installation de deux unités de désinfection par acide performique et par ultraviolet des rejets en sortie de deux stations d'épuration (p. 38), la construction d'un tunnel en siphon sous la Marne et d'un bassin de stockage-restitution sur le site de Marne Aval (p. 39).

Récapitulatif des investissements du SIAAP dans le cadre du Plan Baignade

		COÛT RÉVISÉ 2025 (M€ COURANTS)	
		Coût brut révisé 2025	Subventions AESN
		OUVRAGES ET ÉTUDES BAIGNADE	
FINANCEMENT À 100 % AVEC LE SOUTIEN DE L'AESN	Collecteur VL8 (91, 94)	301	106
	Siphon sous la Marne entre Neuilly-sur-Marne (93) et Noisy-le-Grand (93)	41	18
	Bassin tampon de Marne Aval (Noisy-le-Grand, 93)	22	6
	Désinfection des rejets des usines Marne Aval (Noisy-le-Grand, 93) et Seine Valenton (Valenton, 94)	17	6
	Actions sur le bassin Fresnes Choisy	5	3
	Vanne Camille Thomoux (Neuilly-sur-Marne, 93)	1,2	0,5
	Études et outils numériques	2,0	1,3
PARTICIPATION FINANCIÈRE	Prime solidaire accordée par le SIAAP	30	0
	Station de dépollution des eaux pluviales du ru de la Lande (Champigny-sur-Marne, 94)	20	0
	Bassin de rétention du ru Saint-Baudile (Gagny, Neuilly-sur-Marne, 93)	15	0
	Bassin d'Austerlitz (Paris, 75)	16	5
	Optimisation de la gestion de deux déversoirs d'orage (Paris, 75/Charenton, Vincennes, 94)	3	1
TOTAL TRAVAUX	472	145	
		DÉPENSES CONNEXES	
Sécurisation, analyses, RH, cybersécurité, produits désinfection...			
TOTAL		496	145

Accusé de réception en préfecture : 24
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le SIAAP a par ailleurs participé financièrement à toute une série d'autres travaux, pilotés par ses partenaires territoriaux. Il a notamment contribué à la construction d'une station de dépollution des eaux pluviales du Ru de la Lande à Champigny-sur-Marne (94) ; à la création du bassin de rétention du Ru Saint-Baudile, en Seine-Saint-Denis, ou encore à la réalisation du bassin de stockage d'Austerlitz. Ces derniers sont destinés à recueillir les excédents d'eau lors d'importants orages, afin d'éviter que les pluies ne saturent le réseau d'assainissement.

... et de l'animation territoriale

Le SIAAP a également conçu des outils d'animation pour renforcer la participation des différents acteurs du territoire au grand chantier du Plan Baignade. Il a par exemple mis en place le dispositif « prime solidaire », pour soutenir les travaux de raccordement au réseau d'assainissement, et réduire ainsi le nombre des branchements au réseau des eaux de pluie. À cet effet, 30 M€ ont été distribués, entre 2021 et 2023, à des établissements publics territoriaux et des collectivités locales pour soutenir les travaux des particuliers et limiter l'éventuel « reste à charge » qu'ils seraient amenés à devoir payer.

Le SIAAP a en outre lancé une campagne d'information et un site Internet pour corriger les mauvais branchements en Île-de-France. Cette initiative vise à éviter que les eaux usées se mêlent aux eaux pluviales et finissent dans les cours d'eau sans avoir été traitées.

Des études aux plans prévisionnels, le SIAAP a joué un rôle majeur à la fois de coordonnateur, de conseiller et de financeur.

ZOOM

Un collecteur de plus pour réduire le risque de déversement

Long de près de 9 km et large de près de 3 mètres, le tunnel-réservoir VL8 est l'un des plus importants ouvrages construits et financés par le SIAAP, dans le cadre du Plan Baignade.

Dénommé VL8, il achemine les eaux usées du sud de l'agglomération parisienne jusqu'à l'usine Seine Valenton. Ces eaux sont principalement issues du Syndicat de l'Orge (SYORP) ; à terme, il transportera également celles du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin-versant de l'Yerres (SyAGE).

Un tunnel-réservoir

Mis en service le 14 juillet 2024, cet ouvrage fonctionne comme un tunnel-réservoir : avec une capacité de stockage de 51 000 m³, il évite les rejets directs d'eaux polluées dans le milieu naturel, notamment dans la Seine, en cas d'épisodes pluvieux intenses. Le 17 août, suite à de fortes pluies, le VL8 a ainsi retenu jusqu'à 44 000 m³ d'eau, faisant la démonstration de son utilité.

Cet émissaire souterrain relie Athis-Mons, dans l'Essonne, à l'usine Seine Valenton, dans le Val-de-Marne. Il est ponctué de 5 puits équipés.

Situé en amont des sites olympiques de baignade, le VL8 a constitué l'un des principaux maillons du Plan Baignade. Il fait aujourd'hui partie des installations qui permettront de pérenniser la baignade. Plus largement, il renforce et modernise le réseau d'assainissement francilien, garantissant une meilleure protection de l'environnement et de la biodiversité.

301 M€
C'EST LE COÛT DU VL8,
DONT **106 M€**
DE SUBVENTIONS
DE L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture VL8
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des systèmes innovants de désinfection des eaux traitées

La qualité bactériologique est l'élément déterminant de la baignade en rivière. Elle exige un traitement poussé des bactéries de type entérocoques intestinaux ou *Escherichia coli* (bactéries fécales). C'est pourquoi, pour assurer la qualité baignade des eaux, le SIAAP a équipé de systèmes de désinfection ses deux usines situées en amont des sites de baignade.

PERFORMANCES DE L'ACIDE PERFORMIQUE

Afin de garantir une qualité d'eau compatible avec la baignade, l'usine Seine Valenton, située en amont de Paris, s'est équipée d'un procédé de traitement complémentaire des eaux qu'elle rejette dans la Seine. Une unité innovante y a été construite. Elle utilise un désinfectant organique, l'acide performique, obtenu par réaction entre eau oxygénée et acide formique.

Les travaux conduits pendant trois ans par la programmation scientifique InnEAUvation, en lien avec une dizaine de partenaires scientifiques, ont validé l'efficacité du recours à l'acide performique pour éliminer toute trace de bactéries de type entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

Les études menées, en laboratoire et à l'échelle industrielle, ont prouvé l'innocuité de ce processus sur le milieu naturel.

À Seine Valenton, la désinfection par acide performique

Le procédé utilisé à Seine Valenton pour désinfecter les eaux rejetées dans la Seine repose sur l'utilisation d'acide performique. Cette solution a été identifiée grâce à des études menées par le SIAAP en laboratoire et testées à Seine Valenton pendant plus de trois ans. Les résultats ont démontré l'efficacité et l'innocuité environnementale du procédé. Son déploiement a nécessité la construction d'une unité spécifique, mise en service à Seine Valenton le 17 juillet 2023.

À Marne Aval, la désinfection par UV

À Marne Aval, les eaux traitées subissent en sortie d'usine un traitement complémentaire de désinfection par lampes à rayonnement ultraviolet. L'eau passe dans un canal équipé de lampes UV. Le rayonnement UV absorbé par les micro-organismes modifie de façon permanente leur ADN. Les micro-organismes s'en trouvent inactivés et par conséquent incapables de se reproduire ou d'infecter le milieu. Ce procédé, déjà déployé à Marne Aval, a été modernisé en 2022 en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Bassins de stockage à Marne Aval

ZOOM De nouveaux ouvrages au service de la qualité de l'eau de la Marne

Plusieurs aménagements ont été effectués en Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Plan Baignade. Ils ont non seulement contribué à la réussite des Jeux Olympiques, mais permettent aussi d'améliorer durablement la qualité de l'eau de la Marne.

Un aménagement hydraulique global

Le SIAAP a réalisé deux ouvrages importants dans le cadre de l'aménagement hydraulique du bassin versant du Ru Saint-Baudile, en Seine-Saint-Denis.

Il a tout d'abord procédé à l'automatisation du nœud de répartition des flux dit « Vanne Thomoux » à Neuilly-sur-Marne. Cette modernisation doit réduire les déversements de pollution en Marne.

Il a ensuite construit un collecteur en siphon qui passe sous la Marne entre Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand. Creusé à plus de 20 mètres sous terre, cet ouvrage hydraulique long de 600 mètres relie le réseau d'assainissement de Neuilly-sur-Marne à celui de Noisy-le-Grand.

Il a pour double objectif, en cas de fortes pluies, de prévenir les débordements pour les riverains et d'éviter le déversement d'eaux non traitées dans la Marne. Les eaux excédentaires sont acheminées jusqu'à l'usine Marne Aval, où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la Marne.

Pour ces deux réalisations, le SIAAP assurait la maîtrise d'ouvrage, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis la maîtrise d'œuvre.

Deux nouveaux bassins de stockage à Marne Aval

Un bassin de stockage et de restitution des eaux usées d'une capacité de 5 000 m³ a été construit en entrée d'usine, pour recevoir les flux supplémentaires transportés par le nouveau collecteur et permettre leur traitement.

Un bassin de stockage post-traitement d'une capacité de 1 000 m³ a quant à lui été prévu pour maintenir un débit constant des eaux traitées et permettre ainsi le bon fonctionnement du dispositif de désinfection par ultraviolets, avant le rejet de l'eau dans la Marne. Ces ouvrages ont été mis en service au cours du deuxième

trimestre 2024 de réception en préfecture
092.219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



LA CULTURE D'INNOVATION DU SIAAP AU SERVICE DE LA BAIGNADE

La programmation scientifique InnEAUvation du SIAAP a joué un rôle déterminant dans la réussite des JOP. Les études menées, dès 2010, et les outils innovants mis au point ont permis de comprendre et de suivre la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne.

Avant les Jeux, un long travail de compréhension

La baignade en Seine suppose l'élimination des bactéries fécales. Avant de chercher le meilleur procédé pour y parvenir, le SIAAP a scruté le transfert de ces bactéries au sein du continuum « réseau d'assainissement – usines d'épuration – rivière ». Il a effectué des campagnes de mesure, mené des expérimentations et capitalisé les connaissances produites. Ce corpus a servi à identifier les travaux prioritaires à engager dans le cadre du Plan Baignade.

Le SIAAP a par ailleurs mobilisé son expertise et ses outils, tels que ProSe. Ce modèle mathématique permet habituellement de simuler la qualité physico-chimique de la rivière Seine. En prévision des JOP, ProSe a intégré la qualité bactériologique dans ses paramètres. Ses données ont alimenté les études qui ont contribué à déterminer l'implantation des aménagements du Plan Baignade.

La Marne et la Seine sous surveillance renforcée

En prévision des JOP, le SIAAP a consolidé son observatoire MeSeine en deux points stratégiques. Il s'est ainsi doté d'une 9^e station de surveillance, en créant sa première unité en Marne, à Saint-Maurice, en aval de l'usine Marne Aval. Celle-ci a été équipée en 2024 de capteurs qui mesurent non seulement la température et le taux d'oxygène de l'eau, comme toutes les stations du réseau, mais aussi le carbone, l'azote et le phosphore.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

La station située à Port à l'Anglais, en aval de l'usine Seine Valenton, a quant à elle été modernisée pour disposer des mêmes fonctionnalités que la nouvelle station sur la Marne.

Enfin, pour mesurer en temps réel l'activité bactérienne, l'analyseur automatique ColiMinder a été installé en 2024 sur ces deux stations. Il assure une mesure en temps réel à haute fréquence de la qualité microbiologique de la Seine et de la Marne. Comme cette mesure se fait en amont de Paris, elle livre des informations une dizaine d'heures avant que les eaux n'arrivent au cœur de Paris. ColiMinder a donc fait partie des outils d'aide à la décision utilisés par le Comité technique olympique.

Pendant les Jeux, innovations et expérimentations

À partir du modèle mathématique ProSe, le SIAAP a développé en 2024, pour les JOP, un support numérique partagé qui a permis d'estimer l'heure de passage d'une pollution sur le site des épreuves olympiques. Cette information a pu être utilisée par le Comité technique olympique pour autoriser ou non les épreuves dans la Seine.

Par ailleurs, le SIAAP a exploré le potentiel offert par l'imagerie satellitaire, doublée d'un traitement des données par IA, pour identifier d'éventuelles pollutions susceptibles d'impacter la qualité bactériologique de la Seine. Cette surveillance ultraperfectionnée a pu entraîner l'envoi d'équipe de contrôle sur le terrain.

Fruit d'une action de recherche exploratoire, cette technologie fait aujourd'hui l'objet d'une thèse. Celle-ci vise à établir des indicateurs clés pour quantifier la qualité de l'eau de la Seine. Ces indicateurs, associés à l'analyse d'images satellitaires, permettront d'anticiper les potentielles zones à risque bactériologique pour la baignade.



Station MeSeine de Bougival

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

TOUT L'ÉTÉ, LE SIAAP MOBILISÉ

Malgré une pluviométrie importante et un débit exceptionnel de la Marne et de la Seine, les épreuves Olympiques et Paralympiques ont pu se dérouler dans la Seine. En plus des travaux de longue haleine réalisés – dans les temps – par le SIAAP, la mobilisation de ses agents a garanti ce succès.

Dans un esprit très sportif, tous les acteurs de l'assainissement ont travaillé en équipe pour que les Jeux de Paris 2024 soient une réussite. Pilotée par le Préfet de la Région Île-de-France et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), cette dynamique a été initiée très en amont des épreuves. Elle s'est prolongée pendant toute la durée des JOP, avec notamment la tenue quotidienne de Comités techniques « prévision de la qualité », auxquels le SIAAP a participé.

En complément, le SIAAP a mis en place une organisation *ad hoc* agile et efficace pour anticiper et réagir : réunions quotidiennes de la cellule de veille et d'anticipation, 7 j/7 en amont et pendant les périodes d'épreuves ; coordination de la remontée des signalements immédiats, des pollutions ou incidents, capacité de réaction aux aléas, etc.

Par leur mobilisation, leur expertise et leur esprit de responsabilité, les agents du SIAAP ont contribué à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 un succès.

Anticipation

En première ligne pour garantir la qualité des eaux, les équipes du SIAAP ont assumé une série de tâches essentielles. À l'image de la préparation physique des athlètes, les agents ont assuré et intensifié la maintenance préventive des équipements, sécurisé les installations électriques ou encore renforcé la robustesse des systèmes informatiques. Sur le pont H24, pendant toute la durée des Jeux, ils ont vérifié l'étanchéité des déversoirs d'orage, surveillé pour anticiper toute trace de pollution potentielle ou encore intercepté les déchets susceptibles d'arriver en Seine ou en Marne, grâce aux barrages flottants (p. 90).

Vigilance

Pendant toute la durée des Jeux, la qualité de l'eau a été suivie de très près : tous les jours, sur 12 sites proches des usines de Seine Valenton et Marne Aval — où la désinfection a tourné avec efficacité à plein régime —, le SIAAP a réalisé des prélèvements et des analyses de la qualité bactériologique de la rivière. Il s'est aussi doté de sondes Coliminder (voir p. 41) pour des mesures automatiques *in situ* toutes les 2 à 4 heures. Dans un souci de communication et de transparence, les résultats de cette surveillance ont fait l'objet d'une publication hebdomadaire sur le site Internet du SIAAP.

Organisation

Pour mener à bien toutes ces actions, la coordination des équipes a été structurée, tant pour la surveillance quotidienne que pour la gestion de crise, avec des schémas organisationnels spécifiques sur la période des Jeux.

La gestion des ressources humaines a été adaptée pour permettre au SIAAP de se mobiliser pleinement. De nombreux agents ont ainsi reporté leur congé estival et les astreintes ont été renforcées.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Fruit d'un dialogue social constant et constructif, avant et pendant les Jeux, des compensations ont été mises en place : augmentation du nombre de jours placés sur le compte épargne temps (CET) monétisés, prime spéciale JOP négociée (voir p. 95).

Le sérieux de la préparation des équipes du SIAAP, la cohésion et l'émulation suscitées par ce défi ont indéniablement contribué à créer des conditions optimales, pour que se déroulent sereinement les épreuves sportives. Les agents du SIAAP tirent une fierté collective à avoir fait partie de cette aventure athlétique.

1000
ANALYSES RÉALISÉES
DU 1^{er} JUILLET
AU 3 SEPTEMBRE
2024



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



DES CHOIX INDUSTRIELS ÉCLAIRÉS PAR UN SCHÉMA DIRECTEUR

En 2024, le schéma directeur industriel du SIAAP s'est traduit concrètement à travers la structuration de son plan pluriannuel d'investissements. L'ensemble permet au SIAAP d'assurer la gestion quotidienne de ses installations, tout en préparant l'avenir.

Dans une période marquée par une pluralité d'enjeux – économiques, écologiques, réglementaires – il est indispensable de disposer à la fois d'outils de réflexion et de pilotage. C'est pourquoi le SIAAP s'est doté d'un schéma directeur industriel (SDI) qui vise à prendre les décisions en matière d'évolution des infrastructures et des modes de d'exploitation, pour atteindre les 9 cibles de performance du SIAAP (voir encadré). À l'appui de ce SDI, trois trajectoires coordonnées et cohérentes ont été définies pour apporter le juste niveau d'éclairage sur la performance épuratoire des usines et la qualité des milieux, la performance énergétique, et la performance environnementale; des éclairages indispensables à la prise de décision du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget.

La vision

Le SDI s'articule autour de ces trois trajectoires industrielles intégrées. Pensé pour concilier des exigences de court terme et une vision de long terme, il intègre notamment les attendus de la nouvelle version de la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines). Validées par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, les dispositions de la directive doivent être transposées dans le droit national avant le 31 juillet 2027. La révision de ce texte se traduira par un accroissement des exigences de traitement et une vision plus large et intégrée de l'assainissement. Le SDI a par conséquent vocation à garantir que tous les choix qui sont faits aujourd'hui prennent en compte les contraintes à venir et les impacts que ces actions pourraient

avoir.

Accusé de réception en préfecture n° 092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le financement

Le schéma directeur industriel se traduit financièrement à travers un plan pluriannuel d'investissements (PPI). Conformément à la structure du SDI, le PPI révisé chaque année est ventilé autour des grandes cibles de performance du SIAAP : la performance épuratoire, l'efficacité environnementale, la résilience et l'intégration des installations. Il anticipe lui aussi les moyens qu'il faudra mobiliser pour la mise en conformité avec la DERU révisée.

D'un montant de plus de 4 Mds d'euros, le PPI, adopté en décembre 2024 par le Conseil d'administration, prend en compte des opérations nouvelles qui vont amorcer la mise à niveau des performances épuratoires, exigées par la DERU 2.

4,160 Mds €

**C'EST LE MONTANT DU PLAN
PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
voté en décembre 2024
par le Conseil d'administration
du SIAAP**

Enfin, en parallèle de l'élaboration de son SDI et de son PPI, le SIAAP a préparé, en 2024, son nouveau Contrat de Territoire Eau Climat Biodiversité (CTECB), pour la période 2025-2030. Certains des investissements inscrits dans le PPI du SIAAP sont en effet éligibles à des subventions du programme d'aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Ce CTECB prévoit une enveloppe d'environ 564 M€ destinée à financer des actions ayant un impact direct sur la qualité des eaux de la rivière ou la reconquête de la biodiversité.

9 cibles de performance du SIAAP

Performance du système d'assainissement : 4 cibles

- Améliorer la collecte des eaux pluviales
- Renforcer le traitement des macropolluants
- Éliminer les micropolluants
- Tendre vers la neutralité énergétique

Performance environnementale : 3 cibles

- Atteindre la qualité environnementale des masses d'eau en temps sec et sa non-dégradation par les événements pluvieux
- Maîtriser l'empreinte carbone du SIAAP en réduisant les émissions directes et indirectes, en maximisant les émissions évitées et participant aux émissions séquestrées
- Renforcer la biodiversité terrestre à l'échelle régionale

Résilience et intégration des installations : 2 cibles

- Renforcer la sûreté, la sécurité, la fiabilité et la résilience du système d'assainissement
- Promouvoir une meilleure intégration territoriale, via une maîtrise des nuisances olfactives, sonores et visuelles et un accroissement des bénéfices apportés au territoire (énergie, eau traitée et sous-produits)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ : UNE VIGILANCE TOUJOURS RENFORCÉE

La sécurité reste la priorité des priorités sur les sites du SIAAP, d'autant plus lorsqu'ils sont classés Seveso. En 2024, le Syndicat a pris de nombreuses initiatives pour renforcer la maîtrise des risques majeurs, la sensibilisation de ses agents et de ses prestataires.

Renforcer une culture du risque incendie

La prévention et la gestion des départs de feu sont un axe majeur de la politique sécurité du SIAAP. Toutes les actions mises en œuvre visent à améliorer ses organisations et la protection de ses installations, pour atteindre les standards à l'œuvre dans ses unités les plus modernes.

Pour cela, son plan pluriannuel incendie prévoit pour la période 2023-2027 une évaluation interne « sécurité incendie », à l'échelle de chaque direction.

Celle-ci a permis en 2024 de faire le point sur une série de thématiques : aspects réglementaires, déclinaison technique, exercices incendie, gestion des risques et des compétences.

Le SIAAP a par ailleurs mis en place en 2024 des formations à la prévention et la protection incendie : 82 agents y ont participé. Elles seront reconduites en 2025.

Début janvier, la Conférence sécurité de la Direction du Système d'Assainissement et du Réseau (DSAR) a quant à elle réuni 120 personnes autour de deux thématiques : la maîtrise du risque incendie et la réduction de l'accidentologie. Sur le premier volet, les agents présents ont revu les fondamentaux du risque incendie et travaillé sur des cas concrets, avec pour objectif de développer une culture sécurité.

C'est aussi ce qui a guidé la signature de conventions entre les sites du SIAAP, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et différents services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Enfin, parmi les actions transversales initiées, les correspondants locaux prévention protection Incendie (CLPPI) du réseau de sécurité incendie ont continué en 2024 à se réunir régulièrement sur différents sites pour aborder des problématiques liées au risque incendie. Ces moments d'échange sont essentiels pour réfléchir sur des situations communes et identifier des pistes d'amélioration. En septembre, la DSAR a ainsi accueilli les CLPPI sur l'un des sites vers lesquels convergent plusieurs émissaires stratégiques.

Départ de feu : répétition générale

Un local électrique qui prend feu, en dehors des heures ouvrées, tel a été le point de départ de l'exercice organisé le 21 décembre à Seine Aval, par les équipes de la Direction du Management des Risques du site. L'ensemble des équipes d'exploitation, d'astreinte et d'intervention d'urgence ont alors testé leurs connaissances techniques et leur maîtrise des situations d'urgence.

DEPUIS 2022,
UNE ÉQUIPE DE

42

POMPIERS D'USINE FORMÉS
À LA GESTION DES RISQUES
INDUSTRIELS ASSURE
LA SÉCURITÉ DE

Accusé de réception en préfecture 2024
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Journée de prévention à Seine Centre

Le 8 mai 2024, le service de management des risques de Colombes a organisé une journée de formation au maintien des acquis. Plusieurs exercices de sécurité ont eu lieu faisant appel au poste de sécurité, au poste de commande d'exploitation, à la cellule de crise locale et au chef d'établissement de Seine Centre.

Plus localement, actions et exercices autour du risque incendie

En 2024, la Direction technique a sollicité la certification APSAD (Assemblée Plénière de Sociétés d'Assurances Dommages) pour les nouvelles installations de traitement des boues de Seine Aval. Les premiers certificats obtenus concernent

les nouveaux homogénéisateurs. Ils attestent de la qualité du système de sécurité incendie en place.

Tout au long de l'année, différentes simulations ont été organisées avec les SDIS dans les usines du SIAAP, pour tester les procédures d'alerte et de gestion de crise, conformément aux attendus de la politique de Prévention des Accidents Majeurs. Ce fut par exemple le cas le 18 juillet à Seine Valenton, juste avant les premières épreuves olympiques, ou encore le 25 novembre à Clichy. Une équipe d'intervention de Seine Grésillons a, de son côté, échangé, en novembre, avec les pompiers du SDIS des Yvelines, afin de partager expériences, méthodes d'intervention et bonnes pratiques. Les épreuves et mises en situation expérimentées ont renforcé la cohésion des équipes et la solidité de la collaboration.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Améliorer la maîtrise du risque chimique

Des situations d'incident chimique sont régulièrement simulées pour tester et renforcer la gestion de crise, en lien avec les forces de secours et les services de l'État.

À Seine Grésillons, le partenariat avec les sapeurs-pompiers du SDIS 78 se traduit chaque année par l'organisation d'exercices et de formations. En témoigne l'exercice chimique de grande ampleur organisé en mars 2024. Le scénario simulait une fuite de chlorure ferrique dans une pièce où deux agents travaillaient. Rapidement, une vingtaine de sapeurs-pompiers sont intervenus pour maîtriser cette crise fictive.

À Seine Valenton, l'exercice de sécurité civile qui s'est déroulé le 5 avril avait pour sa part été préparé avec la Préfecture du Val-de-Marne. Il prévoyait la gestion du dégagement d'un nuage toxique de dichlore à la suite d'une erreur de dépotage. Quelques mois plus tard, en octobre, la cellule de crise du site a dû gérer un dégagement toxique fictif de dichlore. Organisé en collaboration avec la BSPP, cet exercice a permis de tester l'efficacité des procédures et de vérifier qu'elles répondent aux meilleurs standards de sécurité industrielle.

À Marne Aval, le 25 avril, c'est la gestion d'une intoxication au dichlore qui a associé

les agents du site, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), la Préfecture du Val-de-Marne et la cellule de crise centrale du SIAAP. La mobilisation de tous les acteurs, la coordination des intervenants et la communication interne et externe ont contribué à la réussite de cet exercice. Il a prouvé l'efficacité des procédures d'alerte, l'expertise et la réactivité des équipes face à de telles situations.

Risque inondation : Seine Aval aux commandes

Le 25 avril 2024, pendant 5 heures, Seine Aval a testé les procédures et les outils prévus par le Plan de Continuité d'Activité et de Service (PCAS) en cas de crue majeure de la Seine. La Direction du site a piloté les opérations et collaboré avec les partenaires extérieurs tels que la police ou l'Office national des forêts. En interne, les équipes ont appliqué les consignes permettant de maintenir les capacités de traitement du site.

Le poste de commandement exploitant (PC-Ex), en s'appuyant sur le PCAS, a mené ses actions avec efficacité en lien étroit avec les différents services (exploitants et supports). Même constat pour tous les acteurs de terrain qui ont réellement mis en application les procédures prévues. Unanimement apprécié, l'exercice a permis d'identifier des points d'amélioration pour élever encore le niveau de résilience du site.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des objectifs « sécurité » étendus aux entreprises extérieures

Depuis son adhésion à l'association MASE — Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement des Entreprises — en 2023, le SIAAP bénéficie d'un accompagnement pour pousser toujours plus loin ses exigences en matière de sécurité.

En 2024, cet accompagnement a porté sur la réduction des risques liés à la co-activité et aux interventions de sous-traitants. Une méthodologie a été créée pour intégrer les critères MASE dans les marchés publics critiques. Elle prévoit par exemple des visites de chantier spécifiques, comme ce fut le cas sur le chantier de construction de l'unité de biométhane à Seine Valenton.

Des réunions d'information ont également eu lieu sur différents sites. Le 26 septembre, 80 personnes, des agents de l'usine Seine Grésillons et des personnels d'entreprises prestataires, ont ainsi assisté à la présentation du tout nouveau référentiel de certification de l'association MASE. Ce dernier renforce les exigences en termes de culture de risque et donne une place plus équilibrée aux trois composantes Santé, Sécurité et Environnement.

La tenue annuelle d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) élargie aux entreprises extérieures a été généralisée à toutes les usines. Celle de Seine Centre s'est réunie pour la première fois le 28 novembre. Elle a précisé le rôle de chacun et le mode de fonctionnement de cette commission. Des données ont été transmises sur les problèmes de sécurité ayant impliqué en 2024 des entreprises extérieures. Enfin, les participants ont échangé des bonnes pratiques et tracé des axes d'amélioration. Les entreprises présentes ont salué la démarche et la transparence des sujets abordés.



Prévenir les conduites addictives

Fin 2023, le SIAAP s'est doté d'un Règlement intérieur de santé, sécurité et sûreté (RISS). Son article 8.3 interdit la consommation d'alcool dans tous les locaux de travail et les véhicules du SIAAP. Il s'agit de prévenir des conduites addictives qui ont des répercussions sur la santé des agents et peuvent générer des accidents graves.

En 2024, la Mission RSE du SIAAP a lancé une campagne de sensibilisation de tous les personnels, à commencer par les membres du Comité de direction en janvier, les représentants du personnel en mars et les préventeurs en mai. Des formations à la prévention des risques professionnels liés aux substances psychoactives et aux conduites addictives ont par ailleurs été proposées aux managers de proximité. Un accompagnement spécifique est mis à la disposition des agents souffrant de pathologies liées à des addictions.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



3

LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 52 Disposer d'un système d'assainissement performant, robuste et résilient
- 62 Valoriser l'énergie
- 66 Maîtriser l'empreinte carbone des activités du SIAAP
- 70 Maîtriser l'impact sur le milieu naturel
- 82 Innover au service de la performance

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DISPOSER D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PERFORMANT, ROBUSTE ET RÉSILIENT

Réseau et ouvrages de stockage du SIAAP : concilier qualité, sécurité et protection de l'environnement

Le SIAAP dispose d'ouvrages de stockage d'une capacité de 990 000 m³ (8 bassins de stockage et 6 tunnels-réservoirs) pour gérer les eaux excédentaires de temps de pluie qui sont mélangées aux eaux usées et donc éviter le rejet de ces eaux non traitées.

Transporter et stocker

Trois nouveaux équipements ont été construits et livrés dans les délais dans le cadre du Plan Baignade :

- Le tunnel-réservoir VL8 (91 et 94)
- Le siphon sous la Marne et la Vanne Thomoux (maîtrise d'œuvre DEA93)
- La reprise de Temps Sec à l'aval du Fresnes-Choisy (maîtrise d'œuvre DSEA94)



Gérer les flux

Le SIAAP gère les flux en temps réel grâce à un poste de commande central opérationnel 24h/24 et 7j/7, dénommé PC SAPHYRS, et à MAGES, le Modèle d'aide à la gestion des effluents du SIAAP. Cet outil informatique unique en Europe permet de réguler en continu le réseau d'assainissement de l'agglomération parisienne.

Pour ce faire, il recueille les données liées à l'état des installations des différents acteurs de l'assainissement (communes, syndicats de communes et conseils départementaux) tout en intégrant les prévisions de Météo France et élabore ainsi en temps réel des scénarios d'optimisation de la gestion du réseau. L'objectif est de prendre les bonnes décisions pour éviter la saturation et stocker le plus efficacement les eaux excédentaires, notamment en cas de fortes pluies, selon la disponibilité des ouvrages et la quantité d'eau circulant dans le réseau.

Poursuite du travail de diagnostic collectif

En 2024, la DSAR a continué d'animer la coopération avec les 43 maîtres d'ouvrage du système de collecte, en organisant deux matinées techniques de travail avec la participation de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Objectif : définir des cibles et des indicateurs partagés pour améliorer le diagnostic permanent du système d'assainissement francilien et réduire les rejets des substances dangereuses dans l'eau, et renforcer ainsi la performance globale du système de collecte.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

L'ASSAINISSEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce schéma générique présente les grandes étapes du traitement des eaux usées.

1

UTILISATION ET POLLUTION DE L'EAU

2

COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USÉES

Les eaux usées sont collectées dans les égouts, reliés à de grosses canalisations appelées émissaires. Situés jusqu'à 100 mètres de profondeur, ils transportent les eaux jusqu'aux usines d'épuration.

3

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

A/ Dégrillage

Les eaux usées passent dans des grilles de plus en plus fines qui capturent les déchets volumineux (bouteilles, canettes, feuilles...).

B/ Dessablage et dégraissage

L'eau est au repos. Les sables se déposent alors au fond du bassin, tandis que les graisses remontent à la surface grâce à une fine aération. Sables et graisses sont ensuite récupérés.

C/ Décantation

Les matières en suspension se déposent par simple gravité au fond des ouvrages, sous forme de boues ensuite recueillies par pompage de fond.

D/ Traitement biologique

En insufflant de l'air dans les bassins, des bactéries non pathogènes et naturellement présentes dans l'eau se multiplient et consomment les pollutions invisibles : carbone, azote, phosphates.

TRAITEMENT DES BOUES

4

Les boues issues de l'épuration des eaux usées sont valorisées (énergies vertes, fertilisants...).

DÉSINFECTION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Les bactéries fécales sont éliminées jusqu'à atteindre une qualité de l'eau compatible avec la baignade.

5

6

RÉJET DE L'EAU EPURÉE DANS LA RIVIÈRE OU DANS LE FLEUVE

Stockage des eaux de pluie

Des bassins de stockage recueillent les eaux de pluie lors de violents orages. Après un retour météo « à la normale », celles-ci rejoignent l'usine d'épuration.

Au SIAAP, ces modalités de traitement peuvent différer d'une usine à l'autre.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



MISE EN SERVICE
1976

SUPERFICIE
3 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE
**320 000
HABITANTS**

RAYON D'ACTION
**16
COMMUNES**
DE SEINE-SAINT-DENIS
ET DE SEINE-ET-MARNE

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*
58 539 M³/J

ICPE**
AUTORISATION

MARNE AVAL

Située à Noisy-le-Grand (93)

Entièrement reconstruite et modernisée en 2009, Marne Aval a doublé sa capacité de traitement et accru fortement ses performances d'épuration. En 2024, les performances de traitement contre les bactéries ont été optimisées.
À la clé : un environnement mieux préservé et un cadre de vie plus agréable pour les riverains.

CHANTIERS 2024

- Mise en service d'un bassin de stockage et de restitution et d'un bassin post-traitement.
- Mise en service en période estivale de l'unité de désinfection par ultraviolets.
- Fiabilisation de l'atelier de pompage des boues d'alimentation des fours.

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	5,1	5,2	9,5	20	NGL	70,6 %	75,6 %	75,8 %	70 %
DCO	25,8	22,7	37,9	70		70,6 %	75,6 %	75,8 %	70 %
DBO5	4,4	5,0	8,6	20	PT	88,0 %	88,7 %	88,9 %	80 %
NTK	2,3	1,8	3,1	7		88,0 %	88,7 %	88,9 %	80 %

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par 365 jours.

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



MISE EN SERVICE
1940

SUPERFICIE
580 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE
5 500 000 HABITANTS

RAYON D'ACTION
**AGGLOMÉRATION
PARISIENNE**
DONT ELLE TRAITE
50 % DES EAUX USÉES
ET 2/3 DES EAUX
DE LA ZONE D'ACTION
DU SIAAP

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*
1 479 413 M³/J

ICPE**
AUTORISATION
USINE SEVESO SEUIL HAUT

SEINE AVAL

Située à Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye (78), Cormeilles-en-Parisis, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine (95)

Seine Aval, site historique du SIAAP, joue un rôle essentiel dans l'assainissement francilien. Elle fait l'objet d'un ambitieux programme de modernisation afin de répondre aux exigences de la réglementation française et européenne : refonte de la file eau et de la filière de production de biogaz, la plus importante en France issue de l'assainissement.

CHANTIERS 2024

- Mise en service de la nouvelle unité de décantation primaire, améliorant la capacité de traitement des eaux de temps de pluie, la résilience des installations, la maîtrise des risques sécurité et limitant les nuisances pour les riverains.
- Refonte de l'unité de production de biogaz pour augmenter le gisement énergétique du site et diminuer le risque industriel : mise en route de 5 digesteurs de la grappe nord.
- Validation du projet de réhabilitation de l'Unité de Production des Boues Déshydratées.
- Poursuite du chantier des installations de clarifloculation et de stockage de chlorure ferrique.
- Poursuites des aménagements de compensations hydrauliques (finalisées en avril 2025).

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	12,5	9,7	10,0	30	NGL	61,6 %	65,1 %	70,7 %	70 %
DCO	50,8	46,1	44,5	90		61,6 %	65,1 %	70,7 %	70 %
DBO5	9,3	7,8	7,1	20	PT	80,0 %	80,7 %	81,6 %	80 %
NTK	5,8	4,6	4,3	8		80,0 %	80,7 %	81,6 %	80 %

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par 365 jours.

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



MISE EN SERVICE

1998

SUPERFICIE

4 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE

**900 000
HABITANTS**

RAYON D'ACTION

**AGGLOMÉRATION
PARISIENNE**

ET NOTAMMENT L'EAU
DES ÉGOUTS DE PARIS,
PRÉTRAITÉE PAR L'USINE
DE CLICHY-LA-GARENNE
(92)

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*

204 469 M³/J

ICPE
AUTORISATION**



SEINE CENTRE

Située à Colombes et Clichy (92)

Implantée sur un site historique, en zone urbaine, Seine Centre doit s'adapter à sa superficie réduite. Elle est dotée de technologies novatrices et performantes – comme la biofiltration –, avec pour résultat un impact environnemental réduit et un cadre de vie préservé.

CHANTIERS 2024

- Maintenance : importants curages début 2024 ayant permis de garantir sur l'année la capacité de traitement sur la biofiltration.
- Extension et modernisation du réseau de vidéosurveillance du site.

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	4,1	5,0	5,2	20	NGL	72,8 %	72,2 %	71,0 %	70 %
DCO	25,1	25,6	25,4	60		72,8 %	72,2 %	71,0 %	70 %
DBO5	4,7	5,2	5,4	25	PT	89,6 %	91,5 %	93,3 %	80 %
NTK	1,8	2,1	2,2	18		89,6 %	91,5 %	93,3 %	80 %

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par le nombre de jours de réception

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception en préfecture : 21/04/2026



MISE EN SERVICE
2007
(EXTENSION EN 2013)

SUPERFICIE
28 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE
1 300 000
HABITANTS

RAYON D'ACTION
18
COMMUNES
DES YVELINES
ET DU VAL-D'OISE
ET UNE PARTIE
DES EFFLUENTS DU SIAAP

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*
256 527 M³/J

ICPE**
AUTORISATION



SEINE GRÉSILLONS

Située à Triel-sur-Seine (78)

Construite pour mieux répartir la charge entre les différentes usines d'assainissement du SIAAP, Seine Grésillons est l'une des installations les plus récentes du SIAAP, compacte et intégrée à son environnement.

CHANTIERS 2024

- Remplacement des surpresseurs de production d'air process par une technologie à pallier magnétique (plus économique et nécessitant peu d'entretien).
- Extension et modernisation du réseau de vidéosurveillance du site.

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	5,5	5,7	7,2	20	NGL	70,3 %	73,8 %	75,3 %	70 %
DCO	29,7	29,6	31,6	70		89,6 %	89,6 %	88,1 %	80 %
DBO5	5,7	5,7	6,7	15	PT	89,6 %	89,6 %	88,1 %	80 %
NTK	2,3	2,2	2,2	5					

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par le nombre de jours

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception : 21/04/2026



MISE EN SERVICE
2014

SUPERFICIE
2,5 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE
**160 000
HABITANTS**

RAYON D'ACTION
**6
COMMUNES**
DU NORD-EST DE
LA SEINE-SAINT-DENIS

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*
29 882 M³/J

ICPE**
DÉCLARATION AVEC
CONTRÔLE

SEINE MORÉE

Située au Blanc-Mesnil (93)

La plus récente des stations d'épuration du SIAAP, Seine Morée, est une usine de proximité, conçue pour rééquilibrer les capacités d'épuration à l'échelle de l'Île-de-France.

Elle répond aux normes les plus strictes en matière de réduction des pollutions et permet de rejeter un effluent de qualité conforme dans la rivière de la Morée.

CHANTIER 2024

- Conduite de l'étude et travaux préparatoires pour l'augmentation des débits entrants (passage de 30 000 à 45 000 m³/J) prévue en 2025.

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	2,0	2,0	2,0	10	NGL	82,6 %	83,4 %	78,9 %	70 %
DCO	15,1	13,7	11,8	50		82,6 %	83,4 %	78,9 %	70 %
DBO5	1,1	1,0	1,0	10	PT	98,3 %	96,1 %	94,4 %	80 %
NTK	1,0	0,9	0,8	5		98,3 %	96,1 %	94,4 %	80 %

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par le nombre de jours.

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception en préfecture : 21/04/2026



MISE EN SERVICE

1987

SUPERFICIE

80 HECTARES

POPULATION CONCERNÉE

**3 000 000
HABITANTS**

RAYON D'ACTION
QUASI-TOTALITÉ

DU VAL-DE-MARNE,
CERTAINES ZONES
DES HAUTS-DE-SEINE ET
DE LA SEINE-SAINT-DENIS,
VALLÉES DE L'YERRES AVAL,
DE L'ORGE ET DE LA BIÈVRE

DÉBIT TRAITÉ EN 2024*

626 541 M³/J

ICPE**

AUTORISATION
USINE SEVESO
SEUIL HAUT

SIAAP

SEINE VALENTON

Située à Valenton (94)

Deuxième usine d'épuration en Europe, Seine Valenton a fait l'objet d'extensions successives et d'investissements technologiques continus. Elle se distingue par ses capacités et ses performances de traitement, avec notamment une unité de séchage thermique unique en Europe. Depuis 2019, elle est exploitée par une société d'économie mixte à opération unique, dénommée SIVAL, créée par le SIAAP et Veolia.

CHANTIERS 2024

- Mise en service de la nouvelle unité de production et de réinjection de biométhane dans le réseau GRDF.
- Raccordement du tunnel-réservoir VL8.
- Installation de redondances sur l'unité de désinfection.
- Maintenance sur les actiflos pour améliorer les objectifs de performances de l'usine.
- Postes de pompage : sécurisation de l'alimentation électrique du poste de pompage de Crosne ; mise en service de la bache A poste de pompage Sésame et lancement de la rénovation de la bache C.

Respect de la conformité en matière de rejets

	CONCENTRATION MOYENNE (mg/L) (hors SI) ¹			OBJECTIF - CONCENTRATION MAXIMALE		RENDEMENTS ANNUELS (hors SI) ¹			OBJECTIF DE RENDEMENT ANNUEL
	2022	2023	2024			2022	2023	2024	
MES	5,6	10,0	10,3	30	NGL	73,0 %	73,2 %	72,0 %	70 %
DCO	16,9	26,5	29,1	90		80,6 %	82,7 %	80,4 %	
DBO5	2,6	4,3	5,6	20	PT	80,6 %	82,7 %	80,4 %	80 %
NTK	1,3	2,5	2,9	7					

Valeurs 2024 issues de l'autoévaluation de la conformité par le SIAAP en attente du jugement de conformité 2024 qui sera émis par la DRIEAT.

(1) Les SI sont les situations inhabituelles telles que décrites à l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NGL : azote global

NTK : azote total réduit

PT : phosphore total

* Débit journalier moyen calculé à partir du volume total reçu sur l'année divisé par le nombre de jours.

** Installation classée protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception en préfecture : 21/04/2026



2039
TOUTES LES USINES
DEVONT ÉLIMINER 80 %
DE L'AZOTE GLOBAL
CONTENU DANS LES EAUX
QU'ELLES REÇOIVENT
AVANT DE LES REJETER
DANS LE MILIEU
NATUREL

ZOOM

Mobilisation générale contre les rejets d'azote global

De quoi s'agit-il ?

Augmenter la performance de l'abatement de l'azote contenu dans les eaux usées rejets pour faire baisser les rejets d'azote global (dit NGL) dans le milieu naturel est une priorité pour les usines d'épuration. Ces dernières doivent respecter des normes de rejet de plus en plus strictes pour limiter la pollution et l'eutrophisation des rivières. Seine Aval est la première station concernée par ce durcissement des normes à atteindre.

À terme, la nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU 2) va imposer à tous les sites de passer à 80 % d'abatement d'ici 2039, faute de quoi ils seront soumis à des contraintes financières. Les enjeux sont donc environnementaux, réglementaires et financiers.

Comment atteindre les objectifs ?

Deux types de mesure sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Dans un premier temps, les actions portent sur la réalisation d'une maintenance adaptée des installations pour assurer des performances de traitement en matière de NGL. Seine Aval les a initiées dès 2023 et principalement en 2024. Dans un second temps, des investissements seront indispensables pour aller plus loin. En 2024, le SIAAP a commencé à identifier et à prioriser ces investissements en lien pour chacune des usines. Ils font l'objet en 2025 d'une programmation plus précise.

Quel est le chemin parcouru à Seine Aval ?

Seine Aval a atteint en 2024 les objectifs de rendement NGL qui lui avaient été fixés, après deux années de non-conformité. L'usine a en effet réussi à obtenir 70 % d'abatement sur ce paramètre. C'est le résultat d'une mobilisation générale. Tous les services du site ont fait de cet objectif leur priorité. Aidés par la Direction de l'innovation et la Direction des Études Stratégiques et Prospective (DESP), ils ont réussi à identifier les actions prioritaires pertinentes, à court et moyen terme. La méthode déployée a permis de mener de front les optimisations essentielles tout en continuant à faire fonctionner l'usine au quotidien.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Production de biogaz : une nouvelle unité plus efficace et plus sûre

De quoi s'agit-il ?

Seine Aval poursuit sa trajectoire énergie avec une nouvelle unité de digestion des boues et de production de biogaz plus compacte, plus fiable, plus facile à exploiter et plus performante. Cette étape de digestion est destinée à éliminer une partie des matières organiques contenues dans les boues et à produire du biogaz. Avec une température de fonctionnement plus élevée, 55 °C au lieu de 37 °C, l'unité s'appuie sur l'activité de bactéries thermophiles, plus efficaces que les bactéries mésophiles utilisées précédemment puisqu'elles digèrent les boues en 12 jours au lieu de 18 ; c'est pourquoi l'unité n'est plus composée que de 11 digesteurs au lieu de 26. Premier producteur français de biogaz issu de boues d'épuration, le SIAAP renforce ainsi sa position.

Quels sont les objectifs de ce projet ?

Ce nouvel équipement améliore les performances opérationnelles : avec une même quantité de boue, il produira plus de biogaz en consommant moins d'énergie. De plus, il a été conçu pour adapter la capacité de traitement à la production de boues futures et à l'évolution de leur nature. L'unité renforce la sûreté de fonctionnement et la sécurité industrielle. Elle a en effet été pensée selon les normes les plus récentes, avec une détection incendie plus élaborée et des dispositifs d'extinction à gaz qui répondent aux standards de l'APSAD (assemblée plénière de sociétés d'assurance dommages). Enfin, ses caractéristiques permettent de réduire l'impact environnemental avec une emprise au sol

réduite, une meilleure intégration paysagère et une plus grande maîtrise des nuisances.

Où en est-on ?

Amorcés en octobre 2020, les travaux ont duré quatre ans. La mise en service des 11 digesteurs se fait en deux temps. Les cinq digesteurs de la grappe nord ont été démarrés entre novembre 2024 et mars 2025. Les six digesteurs de la grappe sud ont été mis en service au premier semestre 2025. Les équipes de Seine Aval prendront le pilotage par grappe durant l'année 2025, la grappe sud en mars et la grappe nord en octobre. C'est à la suite que le SIAAP réceptionnera définitivement l'ouvrage.

327 M€
C'EST LE COÛT DE
LA NOUVELLE UNITÉ
DE PRODUCTION
DE BIOGAZ

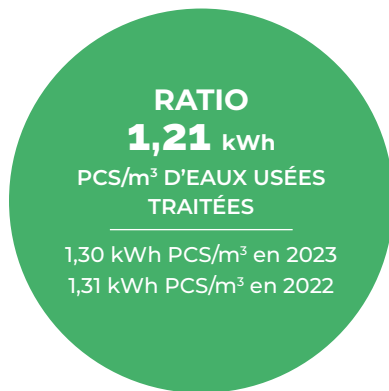


Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

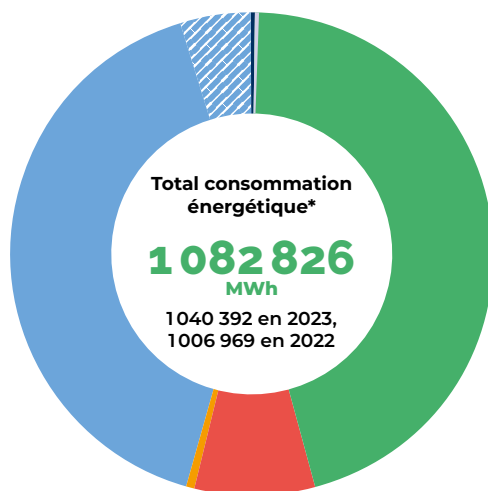
VALORISER L'ÉNERGIE

Le point sur les consommations et productions d'énergie en 2024

Toutes les directions et tous les sites s'attellent à améliorer l'efficacité énergétique du SIAAP. Entre baisse des consommations et augmentation de la production d'énergie renouvelable, plusieurs stratégies sont déclinées pour répondre à la sobriété énergétique et valoriser les ressources énergétiques du SIAAP tout en participant à la maîtrise de l'empreinte carbone.



Consommations et productions d'énergies pour l'ensemble des usines sur 3 ans, en MWh (PCS)¹



- BIOGAZ PRODUIT AUTOCONSOMMÉ (PCS) : **496 485 MWh** (46 %), 487 330 en 2023 (47 %), 461 315 en 2022 (46 %)
 ▨ Dont électricité produite autoconsommée et vendue à partir du biogaz **497 82 MWh** (5 %) 39 858 en 2023 (4 %), 33 988 en 2022 (3 %)
- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **498 820 MWh** (46 %) 467 753 en 2023 (45 %), 464 710 en 2022 (45 %)
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **81 615 MWh** (8 %) 79 172 en 2023 (8 %), 75 988 en 2022 (8 %)
- FIOUL ACHETÉ (PCS) : **5 824 MWh** (0,54 %) 6 024 en 2023 (0,58 %), 4 851 en 2022 (0,48 %)
- ÉLECTRICITÉ PRODUITE AUTOCONSOMMÉE À PARTIR D'AUTRES SOURCES RENOUVELABLES : **82 MWh** (0,01 %) 113 (0,01 %) en 2023, 105 (0,01 %) en 2022
- ÉLECTRICITÉ PRODUITE ET AUTOCONSOMMÉE : **25 548 MWh** (0,01 %) 30 040 en 2023 (0,01 %), 24 717 en 2022 (0,01 %)

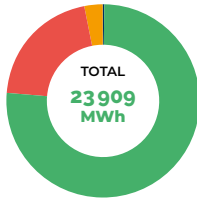
¹ PCS = pouvoir calorique supérieur.

* Production électrique des turbines à gaz de Seine Aval déduite du total.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

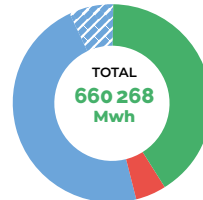
Consommations et productions d'énergies de chaque usine sur 3 ans, en Mwh (PCS)

Marne Aval



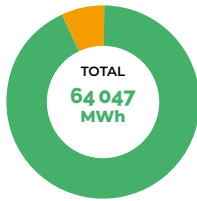
- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **18 509 MWh**
18 388 en 2023, 19 314 en 2022
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **5 063 MWh**
4 333 en 2023, 4 330 en 2022
- FIOUL ACHETÉ (PCS) : **255 MWh**
541 en 2023, 255 en 2022
- ÉLECTRICITÉ PRODUITE AUTOCONSOMMÉE : **82 MWh**
113 en 2023, 105 en 2022

Seine Aval



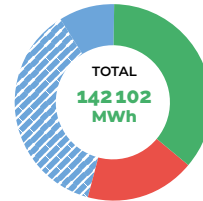
- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **271 947 MWh**
245 225 en 2023, 251 229 en 2022
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **30 230 MWh**
15 317 en 2023, 10 062 en 2022
- FIOUL ACHETÉ (PCS) : **110 MWh**
377 en 2023, 1 454 en 2022
- BIOGAZ PRODUIT AUTOCONSOMMÉ (PCS) : **357 981 MWh**
372 881 en 2023, 359 071 en 2022
- DONT ÉLECTRICITÉ PRODUITE (ISSUE DES TURBINES À GAZ) AUTOCONSOMMÉE **25 466 MWh**
29 927 en 2023, 24 612 en 2022

Seine Centre



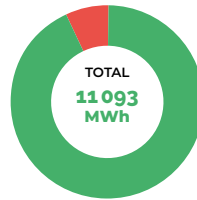
- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **59 405 MWh**
52 923 en 2023, 49 404 en 2022
- FIOUL ACHETÉ (PCS) : **4 642 MWh**
4 676 en 2023, 2 909 en 2022

Seine Grésillons



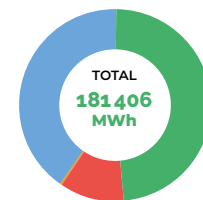
- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **51 717 MWh**
52 023 en 2023, 54 003 en 2022
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **25 164 MWh**
24 640 en 2023, 31 652 en 2022
- BIOGAZ PRODUIT AUTOCONSOMMÉ (PCS) : **65 221 MWh**
36 796 en 2023, 39 311 en 2022
- DONT ÉLECTRICITÉ PRODUITE (ISSUE DU BIOGAZ) ET VENDUE** **24 316 MWh**
9 931 en 2023, 9 376 en 2022

Seine Morée



- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **9 381 MWh**
11 696 en 2023, 12 114 en 2022
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **1 713 MWh**
1 197 en 2023, 1 223 en 2022

Seine Valenton



- ÉLECTRICITÉ ACHETÉE : **87 862 MWh**
87 498 en 2023, 78 751 en 2022
- GAZ NATUREL ACHETÉ (PCS) : **19 444 MWh**
33 685 en 2023, 28 721 en 2022
- FIOUL ACHETÉ (PCS) : **817 MWh**
430 en 2023, 233 en 2022
- BIOGAZ PRODUIT AUTOCONSOMMÉ (PCS) : **73 283 MWh**
77 653 en 2023, 62 933 en 2022

** Production électrique de la cogénération injectée au réseau.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Les actions d'optimisation de la performance énergétique

La maîtrise des énergies est un axe stratégique majeur du SIAAP.

Elle prend plusieurs formes au SIAAP : limiter les consommations, optimiser la performance énergétique des équipements, augmenter et diversifier les modes de production, en valorisant les énergies renouvelables. L'objectif est double : renforcer l'autonomie énergétique du SIAAP et valoriser l'énergie excédentaire en lien avec les acteurs du territoire.

Une démarche de maîtrise reconnue

Les efforts accomplis par l'usine Seine Aval, depuis 2021, pour maîtriser ses consommations d'électricité et réduire son empreinte environnementale portent leurs fruits. Comme en 2023, le site a ainsi pu bénéficier en 2024 d'un abattement de sa facture TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), à hauteur de 1,50 M€ (contre 1,30 M€ en 2023).

La possibilité de bénéficier de cet abattement — qui porte sur la part « transport » de la facture d'électricité payée par le SIAAP — est prévue par le code de l'énergie, pour encourager les gros consommateurs d'électricité à plus de sobriété. Cela exige cependant de ces derniers qu'ils se dotent d'installations spécifiques et d'indicateurs de suivi précis. C'est ce qu'a fait Seine Aval. En moins de 18 mois, l'usine a défini un plan de comptage énergétique, réalisé un diagnostic énergétique, un plan de performance énergétique sur 5 ans (PPE) et initié une

démarche de certification ISO 50001. Celle-ci a été validée le 4 juin 2024. Elle fournit un cadre de référence au site pour gérer et améliorer sa performance énergétique. Les actions et investissements lancés par Seine Aval depuis 2021 s'inscrivent dans ce cadre. Ils doivent lui permettre de réduire de 4 % sa consommation d'énergie d'ici 2027. L'obtention de la certification ISO 50001 valide la démarche impulsée et illustre les progrès en cours et à venir sur la baisse de l'impact environnemental de l'activité. De son côté, l'usine Seine Valenton avait obtenu la certification ISO 50001 antérieurement. Également éligible à l'abattement TURPE, le site a bénéficié d'une réduction de 1,10 M€ sur sa facture d'électricité en 2024, soit plus du double du montant enregistré en 2023.

Des investissements efficaces

En 2024, l'atelier de cogénération de Seine Grésillons a pour la première fois tourné à plein régime sur une année complète. Cela a permis à la fois de chauffer les installations process et les bâtiments du site et de produire de l'électricité. 24 316 MWh ont ainsi été réinjectés dans le réseau électrique.

À Seine Centre, des pompes à chaleur réversibles ont été installées pour réchauffer et rafraîchir les halles historiques de l'usine de Colombes. Elles remplacent des équipements qui dataient de 2004. Leur mise en place a nécessité d'importants travaux. La première tranche a consisté à modifier la salle des groupes. La prochaine étape prévoit de moderniser les dispositifs de gestion technique de ces bâtiments. In fine, il s'agit d'obtenir de meilleures performances énergétiques et de fiabiliser la climatisation en temps de canicule.

Production d'énergie en 2024, en MWh

USINES	BIOGAZ PRODUIT (MWh PCS)	ÉLECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR DU BIOGAZ (MWh)	ÉLECTRICITÉ PRODUITE À PARTIR D'AUTRES SOURCES RENOUVELABLES (MWh)
Seine Aval	399 041	25 466	0
Seine Valenton	119 770	0	0
Seine Grésillons	84 089	24 316	0
Seine Centre	0	0	0
Marne Aval	0	0	82
Seine Morée	0	0	0
TOTAL SITES	602 900	49 782	82

Le SIAAP couvre **potentiellement 47 %** de ses besoins en énergie avec le biogaz et l'électricité produites.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception en préfecture : 21/04/2026

Une unité XXL de production et d'injection de biométhane

Le 29 octobre 2024, le SIAAP a inauguré sa nouvelle unité de production de biométhane, à Seine Valenton. Fruit de deux ans d'études et de travaux, cette installation constitue une véritable prouesse technologique. Elle permet au SIAAP de produire de l'énergie verte et de maîtriser l'empreinte carbone.

Le traitement des eaux génère des boues. La méthanisation de ces boues produit du biogaz. Celui-ci doit être transformé en biométhane pour pouvoir être injecté dans le réseau de GRDF. Telle est la fonction de l'unité de production de biométhane de Valenton. Si le procédé n'est certes pas novateur, sa capacité en revanche en fait la plus grande unité française de production et d'injection de biométhane issu de l'assainissement.

Capacités records

Elle va en effet pouvoir injecter jusqu'à 1 300 Nm³/h de biométhane (équivalent au traitement d'un maximum de 1 800 Nm³/h de biogaz), soit 45 GWh d'énergie décarbonée qui seront basculés chaque année dans le réseau GRDF.

C'est l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers. Les premiers m³ de biométhane ont été injectés dans le réseau de GRDF le 27 novembre. Cette opération a été réalisée en coopération étroite avec GRDF, qui est garant de la qualité et de la conformité du gaz distribué. Le site de Valenton vend désormais à GRDF tout le biogaz qu'il ne consomme pas.



Enjeu écologique

Cette injection de biométhane dans le réseau de GRDF, issu de la transformation du surplus de biogaz précédemment torché sur le site, permettra d'éviter en moyenne le rejet dans l'atmosphère de 9 000 tonnes équivalent CO₂. En réussissant à produire cette énergie renouvelable à partir du traitement des eaux usées, le SIAAP inscrit son système d'assainissement dans une logique circulaire. Les retombées profitent à la fois au territoire et à l'environnement.

Vision d'avenir

Avec cette unité de pointe, Seine Valenton prépare l'avenir à plus d'un titre. Sur le plan industriel et environnemental, l'usine génère une énergie propre, optimise sa gestion des flux de biogaz et réduit sa consommation d'énergies fossiles. Sur le plan réglementaire, elle anticipe des prescriptions qui vont progressivement exiger des stations d'épuration qu'elles deviennent autonomes sur le plan énergétique.

Cet investissement dessine par conséquent les contours d'évolutions stratégiques importantes. Il traduit la volonté de transformer les usines du SIAAP en pôles de production d'énergies durables, pour limiter leur consommation d'énergies fossiles et tendre vers la neutralité énergétique.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026







MAÎTRISER L'EMPREINTE CARBONE DES ACTIVITÉS DU SIAAP

Le SIAAP est parmi les premiers services publics d'assainissement français à évaluer l'intégralité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour cela, il met à jour régulièrement son outil propre de comptabilité carbone.

Une méthode inédite adaptée aux activités industrielles du SIAAP

L'objectif est de s'assurer que le schéma directeur industriel (SDI) du SIAAP (p. 44) est compatible avec la maîtrise de son empreinte carbone. Atteindre cet objectif suppose que les choix industriels du SIAAP, qu'ils s'agissent d'évolutions en termes d'infrastructures ou de pratiques d'exploitation et de maintenance, soient systématiquement évalués à l'aune de l'ensemble des émissions, en allant au-delà du bilan GES⁽¹⁾ réglementaire et en considérant l'empreinte carbone globale du SIAAP. Cette empreinte carbone intègre les émissions GES directes et indirectes, dont des orientations de réduction sont fixées par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) de la France, ainsi que les émissions évitées et séquestrées. L'efficacité de l'évaluation des choix industriels du SIAAP dépend également de la robustesse et de la sensibilité de la comptabilité carbone mise en place.

			
ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES	ÉMISSIONS BIOGÉNIQUES	ÉMISSIONS ÉVITÉES	ÉMISSIONS SÉQUESTRÉES
<p>Émissions induites par l'ensemble des activités du SIAAP. Contribuant à l'effet de serre.</p>	<p>Émissions issues des processus de dégradation et de combustion de la matière organique contenue dans les eaux usées ou les boues d'épuration. Ne contribuant pas à l'effet de serre.</p>	<p>Réduction d'émissions de GES participant au dérèglement climatique résultant d'une action du SIAAP mais bénéficiant à un tiers.</p>	<p>Émissions liées au retour à la terre du carbone lors de l'épandage des boues et du compost de boues. Considérées comme un flux retiré de l'atmosphère.</p>



Mesure du protoxyde d'azote

(1) Le bilan GES réglementaire du SIAAP est disponible sur le site Internet de l'Ademe dédié aux bilans réglementaires.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Une comptabilité carbone ... au juste périmètre

Le SIAAP a fait évoluer sa manière d'apprécier ses émissions GES en considérant son empreinte carbone globale, au-delà du bilan GES réglementaire. Il se focalise également sur les émissions significatives pour lesquelles il dispose de leviers d'action. Ont notamment été identifiés les principaux gisements pour lesquels le SIAAP peut effectivement agir. À l'inverse, ont été exclus les déplacements domicile-travail des agents et ceux liés aux missions hors territoire du SIAAP, représentant des gisements très faibles.



PROCÉDÉS DE TRAITEMENTS DES EAUX USÉES

fonctionnement des bio filtres, des boues activées, du membranaire, réaction du méthanol dans la file eau



FABRICATION DES RÉACTIFS/ PRODUITS CHIMIQUES



ÉNERGIES

consommations d'électricité, gaz naturel, fioul, réseau de chaleur, biogaz (combustion, torchage, remise à l'atmosphère du biogaz), les carburants



REJETS DANS LE MILIEU NATUREL

rejet des eaux usées traitées des usines et non traitées du réseau dans les milieux récepteurs



GESTION DES DÉCHETS, DES BOUES ET DES SOUS-PRODUITS

valorisations agronomiques et non agricoles des boues, valorisations matières, énergétiques ou stockages des sous-produits, cessions des sous-produits énergétiques (électricité cogénérée vendue et biométhane réinjecté)



FRETS

transports routiers, fluviaux des boues, sous-produits et réactifs/produits chimiques



IMMOBILISATIONS

dépenses pour la construction, la réhabilitation, le matériel de transports, les meubles et biens manufacturés, les matériels et équipements, les produits informatiques, électroniques et optiques



ACHATS DE SERVICE

... basée sur un outil robuste et évolutif

Le SIAAP a fait évoluer son outil de comptabilité carbone vers la version EGESS 3.0 (Évaluation des Gaz à Effet de Serre du SIAAP). Il est à noter que l'année de référence 2015 et les années intermédiaires ont été recalculées pour permettre des comparaisons pertinentes. Cet outil intègre les dernières évolutions réglementaires, une meilleure connaissance des process, ainsi que les recommandations émises par des associations professionnelles de référence, telles que l'Astee et de l'IWA. De plus, la programmation scientifique InnEAUvation du SIAAP garantit une mise à jour des facteurs d'émission spécifiques aux installations du SIAAP, assurant ainsi la robustesse de l'outil dans le temps.

Le cas du CO₂ biogénique

Le SIAAP évalue chaque année ses émissions biogéniques. Bien que l'Ademe ne fournisse pas, à ce jour, de directives spécifiques pour ce type d'émission (considéré comme non-contributeur du dérèglement climatique), le SIAAP explore, au regard à la fois des quantités disponibles et de ses utilisations potentielles, des solutions prospectives et opérationnelles de captation et valorisation de ce flux de CO₂. Dans le cadre de sa programmation scientifique InnEAUvation, et en partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Collège de France et Veolia, le SIAAP porte un projet de transformation électrochimique du CO₂ en molécules d'intérêt pour l'assainissement, telles que l'acide formique, le méthanol et le méthane.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

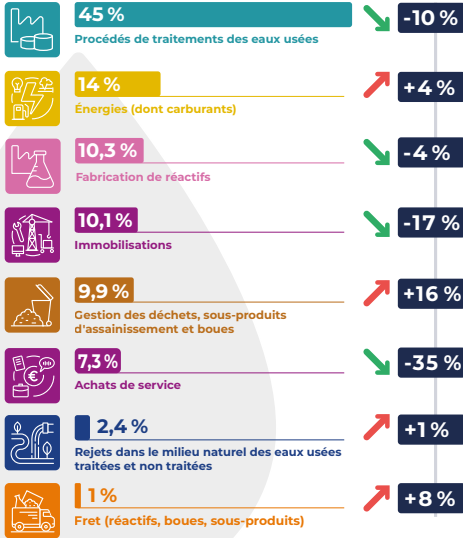
L'empreinte carbone du SIAAP



Réduire les émissions CO₂e directes et indirectes

Cisements du SIAAP en 2024

Évolution depuis 2015

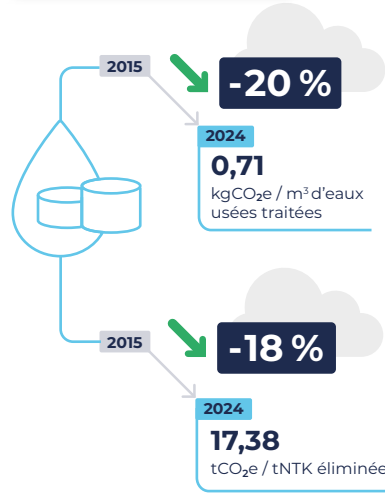


Évolution globale entre 2015 et 2024

-8 %

2024

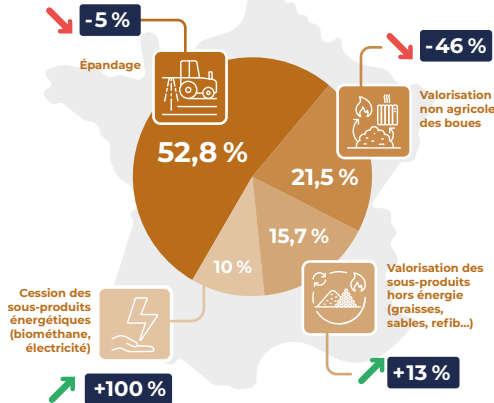
690 000 tonnes de CO₂e



Maximiser les émissions CO₂e évitées aux tiers

2024

16 000 tonnes de CO₂e



Évolution globale entre 2015 et 2024

-9 %



Participer aux émissions CO₂e séquestrées

2024

-17 000 tonnes de CO₂e



Épandage (des boues et du compost de boues)

Surface d'épandage en hectares

10 241

Nombre d'agriculteurs bénéficiaires

295

Évolution globale entre 2015 et 2024

-3 %

Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
 Date de réception préfecture : 21/04/2026

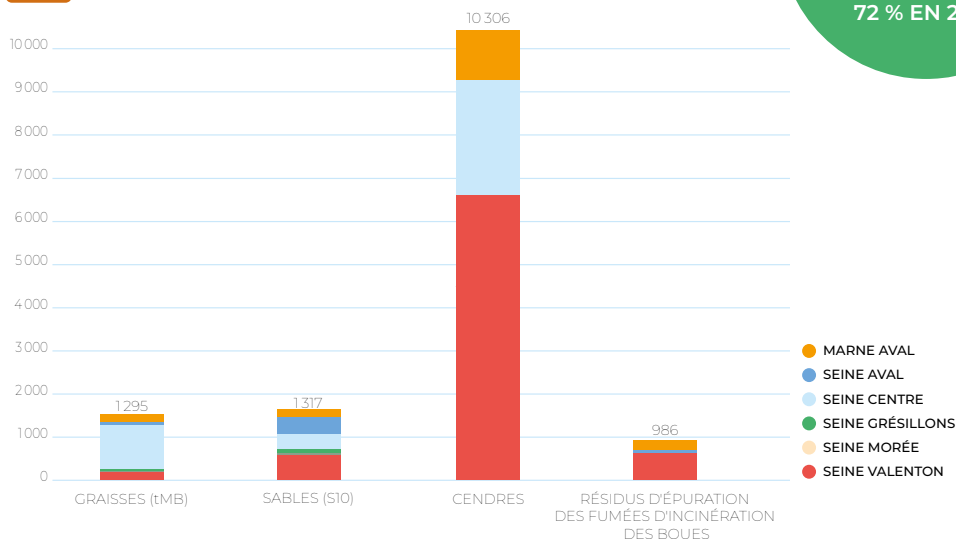
Valoriser les sous-produits de l'assainissement

La dépollution des eaux usées génère des boues et autres sous-produits que le SIAAP valorise d'une part en interne (production d'électricité et énergie thermique), et d'autre part en externe, en engrais agricole et énergies vertes. Cette valorisation contribue aux émissions évitées et séquestrées du SIAAP.

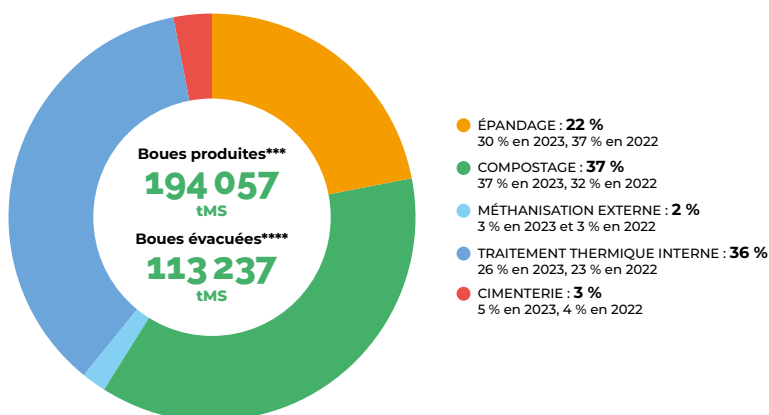
61 %
DES BOUES en valorisation agricole
70 % EN 2023
72 % EN 2022



Bilan de production des matières valorisables issues de l'épuration en 2024, en tMB*



Filières de valorisation des boues issues du traitement des eaux usées en 2024, en tMS**



* tMB : tonne de matière brute.

** tMS : tonne de matière sèche.

*** Boues après digestion éventuelle.

**** Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

MAÎTRISER L'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

300
HECTARES
D'ESPACES
VERTS

Attentif à son environnement, sa faune et sa flore, terrestre et aquatique, le SIAAP adapte et modernise en continu son système d'assainissement afin de réduire les impacts de ses activités sur le milieu naturel. Il met également en place des mesures proactives de suivi et d'analyse de la biodiversité, tant piscicole que terrestre.



Accusé de réception en préfecture
092 219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Une approche globale pour préserver la faune et la flore sur les sites du SIAAP

Le SIAAP s'engage en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites, soit près de 300 hectares d'espaces verts. Il poursuit une politique volontariste de préservation, intègre cette démarche dans ses travaux d'aménagement et participe aux continuités écologiques territoriales (Trame verte et bleue).



Mieux connaître la faune et la flore

Depuis 2008, le SIAAP réalise régulièrement des suivis écologiques pour mieux connaître et suivre la faune, la flore et les habitats présents sur ses sites. En 2024, un inventaire des Chiroptères, plus connus sous le nom de chauves-souris, a été réalisé sur l'usine Seine Aval.

Essentielles à l'équilibre des écosystèmes, les chauves-souris régulent les populations d'insectes, participent à la pollinisation de nombreuses plantes et à la dispersion des graines. En France, 35 espèces sont recensées, toutes protégées. La destruction de leurs habitats, l'éclairage nocturne et la disparition des gîtes (pour hiberner, élever leurs petits, ou se réfugier dans la journée) sont autant de facteurs de l'effondrement des populations de ces mammifères discrets et méconnus.



Chiroptère

Leur préservation est donc un enjeu majeur pour la biodiversité. C'est pourquoi le SIAAP agit concrètement pour la protection des Chiroptères sur tous ses sites : réduction des nuisances lumineuses, conservation ou pose de gîtes, replantation de haies favorisant leurs déplacements nocturnes. En 2024, 10 espèces sont présentes sur le site Seine Aval, dont cinq jugées « prioritaires » par le Plan National d'Actions Chiroptères (Grand Murin, Murin, Noctule, Sérotine et Pipistrelle).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des espaces verts au sein de sites industriels

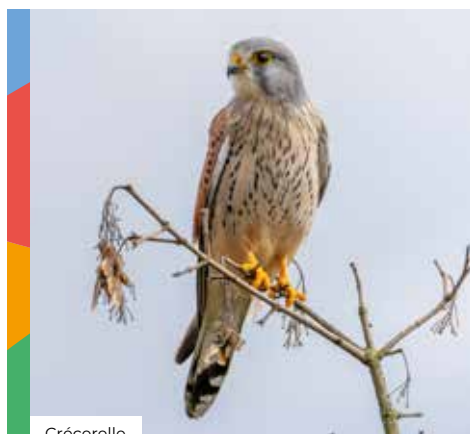
Les espaces verts des six usines du SIAAP, bien souvent situées en milieu urbain, jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, en contribuant au maintien d'espèces ou en fonctionnant comme des corridors écologiques.

Depuis 2008, le SIAAP met en place des plans de gestion différenciée des espaces verts. Selon le type d'habitat, la faune et la flore présentes, les usages et les enjeux écologiques, chaque espace vert bénéficie d'un traitement spécifique, afin de préserver et améliorer la biodiversité tout en permettant le bon fonctionnement des usines.

En 2024, de nouveaux plans quinquennaux ont été lancés. Ils dressent un état des lieux des espaces verts et définissent des actions en quatre axes : gestion, aménagement, pédagogie et suivis écologiques.

Gérer les espaces verts...

- Une gestion sur mesure pour préserver la vie cachée des pelouses et prairies : ces espaces accueillent, tout au long de l'année, de nombreux petits animaux comme les insectes, escargots, araignées ou micromammifères. Les coupes trop fréquentes peuvent leur être très nuisibles. Pour les préserver, la fréquence des tontes et des fauches est réduite : la tonte est réalisée lentement et de manière centrifuge afin de laisser aux animaux le temps de fuir.



Crécerelle



Rougequeue noir

- Entretien sans déranger, choisir les bonnes périodes : pour protéger la biodiversité, il est essentiel de réaliser les travaux d'entretien (tonte, fauche, taille des haies ou des arbres) aux bons moments de l'année. En évitant les périodes sensibles comme la nidification des oiseaux ou l'hibernation des chauves-souris, ces gestes simples permettent de préserver de nombreuses espèces, pour certaines protégées.
- Préserver les plantes rares et les espèces protégées sur un site industriel : lorsque des espèces végétales rares, protégées ou menacées sont identifiées sur les sites du SIAAP, des mesures de gestion spécifiques et adaptées sont mises en œuvre pour assurer leur conservation et, si possible, favoriser leur développement.

Sur le site de Seine Valenton, deux exemples illustrent cet engagement :

- Le Crapaud calamite, une espèce protégée, a été observé lors de l'un des chantiers du site. Reconnaisable à sa ligne claire sur le dos, ce petit amphibien affectionne les milieux temporaires et ensoleillés, comme les flaques d'eau. Des dispositifs pour sanctuariser ce talus et les zones humides associées ont été mis en place afin de préserver ces habitats de biodiversité.
- La Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*), plante patrimoniale protégée, a été inventoriée en 2022 sur le site. Un plan de gestion spécifique a été déployé, avec une zone dédiée à sa conservation.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

... et les aménager

- Des aménagements pour accueillir la biodiversité : les espaces verts des sites du SIAAP ne disposent pas toujours de tous les éléments nécessaires à la faune pour se nourrir, se reproduire ou se protéger. Pour y remédier, des habitats adaptés sont installés ou aménagés selon les besoins des espèces : nichoirs pour les oiseaux, gîtes pour les chauves-souris, hibernaculums pour les amphibiens, reptiles ou insectes. Ces équipements complètent les milieux naturels existants et renforcent leur attractivité écologique.
- Végétalisation et restauration des milieux : la biodiversité est également renforcée par la plantation de haies ou d'arbres, ou encore par l'enrichissement des pelouses avec des plantes mellifères (pour les pollinisateurs) ou messicoles (plantes

des champs cultivés), transformant ainsi ces zones en prairies vivantes. Sur certains secteurs identifiés comme sensibles ou à fort potentiel écologique, des aménagements écologiques sont réalisés pour créer ou restaurer des habitats favorables à la faune et à la flore.

Sensibiliser pour mieux préserver

Les plans de gestion s'accompagnent de mesures pédagogiques. Il s'agit notamment d'expliquer le mode de gestion différenciée des espaces verts, parfois surprenant car il s'éloigne des pratiques horticoles traditionnelles, plus strictes et uniformisées. D'autres actions visent à sensibiliser les agents du SIAAP comme le grand public à des enjeux liés à la biodiversité, tels que la présence d'espèces patrimoniales ou les espèces exotiques envahissantes (EEE), etc.



Des nichoirs fabriqués par les agents du SIAAP

Sur le site Seine Valenton, le plan de gestion des espaces verts préconise l'installation de six nichoirs pour le Rougequeue noir, et six gîtes pour les Chauve-souris. En effet, ces espèces ont besoin de cavités pour, respectivement, nidifier et hiberner. Or, ces abris naturels sont absents sur le périmètre de l'usine. Fabriqués en interne, ils ont été installés aux abords de plans d'eau, des zones particulièrement propices à la chasse nocturne des chauves-souris. Par la suite, ces habitats artificiels feront l'objet d'un suivi annuel, en dehors des périodes d'occupation, afin de vérifier leur appropriation par les espèces cibles. Si nécessaire, leur emplacement pourra être ajusté pour mieux répondre aux besoins des espèces.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le SIAAP au cœur du projet de la forêt de Maubuisson : 1 million d'arbres plantés

Le SIAAP est un partenaire historique d'un ambitieux projet de reforestation : la création de la forêt de Maubuisson, sur 1 350 hectares de la plaine dite de Pierrelaye-Bessancourt et sept communes du Val-d'Oise (Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny). Située à 25 km de Paris, cette future forêt initiée en 2019 verra la plantation d'un million d'arbres en 10 ans, pour faire émerger un nouveau massif forestier d'ici 30 à 50 ans.

Véritable forêt mosaïque, elle offrira une diversité de paysages, de milieux naturels et d'ambiances.



Des espèces remarquables (insectes, espèces patrimoniales d'oiseaux, flore), dont la Drave des murailles, ont été recensées lors du suivi en 2024.

Un espace sanctuarisé pour l'environnement

La création de la forêt de Maubuisson répond à trois objectifs majeurs :

- **Dépolluer les sols** : la forêt vise à empêcher la migration de la pollution métallique vers les nappes phréatiques. Pour cela, l'Office national des forêts (ONF), en tant qu'autorité scientifique et technique du projet, a sélectionné une trentaine d'essences adaptées, dont le chêne, capables de stabiliser durablement les sols.
- **Répondre au défi climatique** : à maturité, la forêt jouera pleinement son rôle de « puits de carbone ». Grâce à la photosynthèse, les arbres capteront le dioxyde de carbone (CO₂) pour le transformer en oxygène, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre (GES). De plus, la présence de ce vaste espace naturel favorisera une baisse locale des températures, tout en offrant un lieu de fraîcheur, de détente et de découverte pour les Franciliens, notamment en période de canicule.
- **Préserver et enrichir la biodiversité** : le projet d'aménagement forestier repose sur la création d'une mosaïque de milieux naturels (forêt de chênaies-hêtraies, chênaies rudérales mégaphorbiaies et pelouse sableuses rudérales). L'objectif est de maintenir les espèces présentes, dont certains

espèces patrimoniales, et de créer toutes les conditions favorables à l'implantation de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Enfin, la forêt de Maubuisson contribuera également à restaurer plusieurs corridors écologiques majeurs entre des réservoirs de biodiversité identifiés par le schéma directeur d'Île-de-France (SDRIF) et par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France.

En participant à la naissance de ce nouveau poumon vert, le SIAAP répond ainsi aux enjeux de sa Trajectoire Environnement : une stratégie globale visant la neutralité carbone des territoires et la préservation des écosystèmes.

Quels sont les acteurs du projet ?

Pilotée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), la création de cette forêt associe plusieurs acteurs, publics (dont la région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-d'Oise) et privés. Le SIAAP est le principal contributeur financier, à hauteur de 50 millions d'euros sur 10 ans pour un coût global du projet de 85 millions d'euros (soit à date un financement représentant environ 63 %). Cette participation s'inscrit dans le cadre d'une

Accusé de réception enregistré en 2018 entre le SIAAP et le SMAPP en 2018.



LA FORÊT DE MAUBUISSON EN CHIFFRES

100 000

HABITANTS CONCERNÉS DIRECTEMENT
ET AU-DELÀ TOUS LES FRANCILIENS

1 MILLION D'ARBRES PLANTÉS D'ICI 2028,

700 000 plantés à ce jour

590 HA de nouveaux boisements

et **374 HA** de boisements existants

90 PARCELLES avec des enjeux et des vocations diverses

30 ESSENCES

sélectionnées sur les recommandations de l'ONF :
le chêne sessile, l'érable plane, le charme, l'orme, le cornouiller,
le pin laricio de Calabre, le sapin de Born Müller, etc.

280 HA D'ESPACES OUVERTS et

90 KM DE CHEMINEMENTS pour piétons, cyclistes et cavaliers

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Sarcelle d'hiver

Bassin de la Bièvre : entre gestion des eaux et accueil de biodiversité

Situé à Antony (92), le bassin de retenue de la Bièvre présente une particularité unique : à la fois bassin d'orage construit par le SIAAP il y a plus de 70 ans, pour prévenir les inondations de la rivière Bièvre, et Réserve Naturelle Régionale (RNR) depuis 2009. La région Île-de-France en a confié la gestion au SIAAP et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Située en milieu urbain, la Réserve joue un rôle clé dans les continuités écologiques, en facilitant les déplacements, l'alimentation, la reproduction et le repas de la faune. Sa richesse écologique repose sur la flore, les insectes – notamment les libellules – et surtout les oiseaux, avec 57 espèces observées par la LPO en 2024.

Parmi elles, certaines sont bioindicateurs, comme la Sarcelle d'hiver, un canard migrateur qui se reproduit dans le nord et l'ouest de l'Europe, jusqu'en Finlande et dans l'Oural. À l'automne, chaque population migre plus ou moins loin : certaines s'arrêtent en région parisienne, d'autres poursuivent jusqu'au Maghreb.

Ainsi, la Réserve accueille des individus en halte migratoire et d'autres qui y passeront l'hiver.

L'ouvrage hydraulique est quant à lui équipé d'une vanne qui permet de retenir ou de vidanger l'eau après un épisode pluvieux. Elle est également utilisée pour réguler le niveau de l'eau en fonction des besoins des oiseaux. En hiver, le plan d'eau est maintenu à un niveau suffisamment haut pour offrir un lieu de repos sécurisé pour les canards.

Cette gestion favorable se traduit par une nette augmentation des effectifs de Sarcelles d'hiver, avec 138 individus observés en 2024 contre 20 en 2019.

Pour préserver la tranquillité de la faune, les observatoires de la Réserve ne sont pas en libre accès. Toutefois, ils sont ouverts lors des journées portes ouvertes organisées par la LPO, libres et gratuites (à retrouver sur le site de la LPO Île-de-France).

En dehors de ces événements, le public peut explorer le sentier pédagogique et observer les oiseaux à travers des palissades percées.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Qualité des masses d'eau

Les masses d'eau franciliennes enregistrent une trajectoire d'amélioration continue de la qualité de leurs eaux. Cela résulte des efforts d'optimisation accomplis en termes d'exploitation.

L'année 2024 a été marquée par des conditions hydrologiques très atypiques. Les fortes pluies qui ont jalonné l'année ont eu des conséquences sur le débit de la Seine, 40 % plus élevé en moyenne, en 2024, que les 15 dernières années. Ces forts débits ont eu pour conséquence de faciliter la dilution des rejets d'usines de traitement dans la rivière. Ils ont ainsi favorisé l'atteinte d'un état conforme aux paramètres de la Directive-cadre sur l'eau (DCE).

L'attention portée par les sites du SIAAP au pilotage de leurs installations avec une meilleure maîtrise des paramètres d'exploitation explique aussi les bons résultats enregistrés. Les taux de nitrites souvent trop élevés en aval de Seine Aval et de Seine Grésillons ont par exemple été maîtrisés en 2024, ce qui a permis au SIAAP d'enregistrer pour la deuxième année consécutive des niveaux de concentration en nitrites très faibles. Le seuil de bon état a ainsi été atteint sur l'ensemble des masses d'eau, depuis ses sites en amont jusqu'à ceux situés en aval de Paris.

Concernant l'ammonium, le SIAAP comptabilise aussi deux années consécutives de bon état sur la masse d'eau aval. Enfin, pour les orthophosphates, le bon état a été atteint sur l'ensemble des sites amont et aval.

La qualité de la Seine, 150 ans d'histoire et de nombreux défis à venir

Le SIAAP a édité en 2024 un ouvrage sur La Seine et les progrès de l'assainissement (éd. Johanet). Ce livre retrace les actions menées par tous les acteurs franciliens pour protéger la Seine et préserver sa qualité. S'il remonte à 1875, date des débuts de l'assainissement en Île-de-France, il détaille aussi les infrastructures industrielles, ses évolutions techniques et les innovations technologiques déployées depuis près d'un demi-siècle pour améliorer la qualité de la Seine et de ses affluents. Données historiques et scientifiques permettent de prendre la mesure du chemin parcouru et des défis à relever, à l'horizon 2050, dans un contexte de changement climatique qui accentue la fragilité des rivières franciliennes.



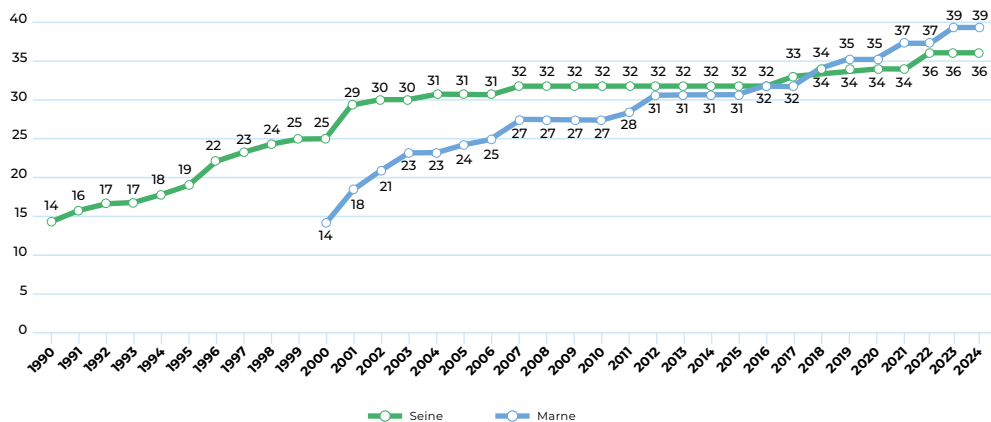
Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Préserver la biodiversité piscicole

La richesse de la biodiversité piscicole

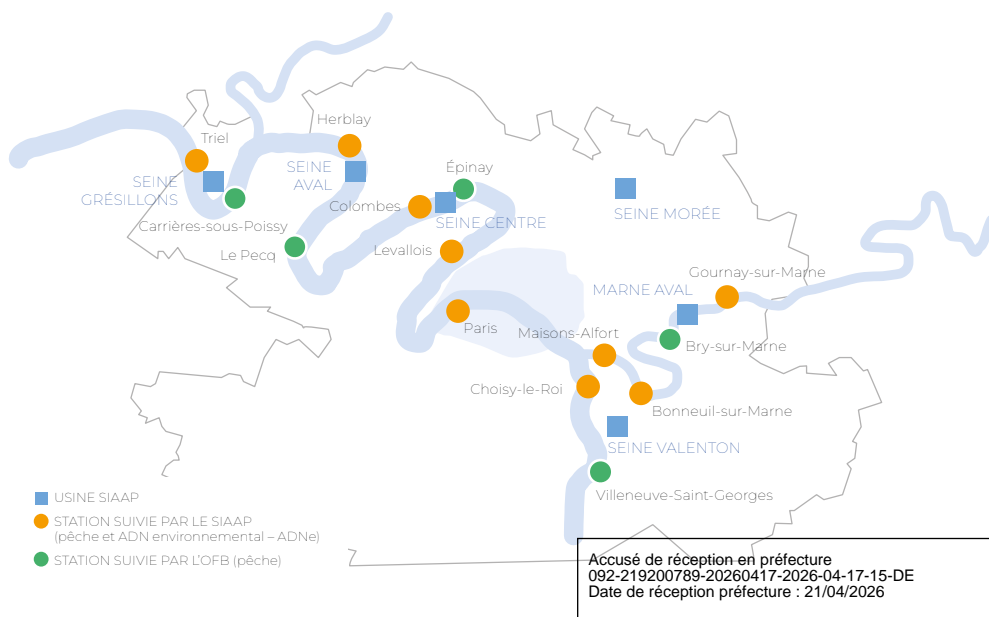
En 2024, le nombre cumulé d'espèces de poissons observées est maintenu à 36 espèces dans la Seine et 39 dans la Marne. À noter, une progression significative de la biodiversité depuis 2016 avec un gain de 4 nouvelles espèces pour la Seine et de 7 pour la Marne, signe d'une nette amélioration de la qualité des rivières au cours de ces sept dernières années.

Évolution du nombre cumulé d'espèces de poissons dans la Seine et dans la Marne (en nombre d'espèces de poissons)*



* Nombre d'espèces recensées au total depuis le début du suivi (1990 pour la Seine, 2000 pour la Marne).

Situation géographique des stations de pêche

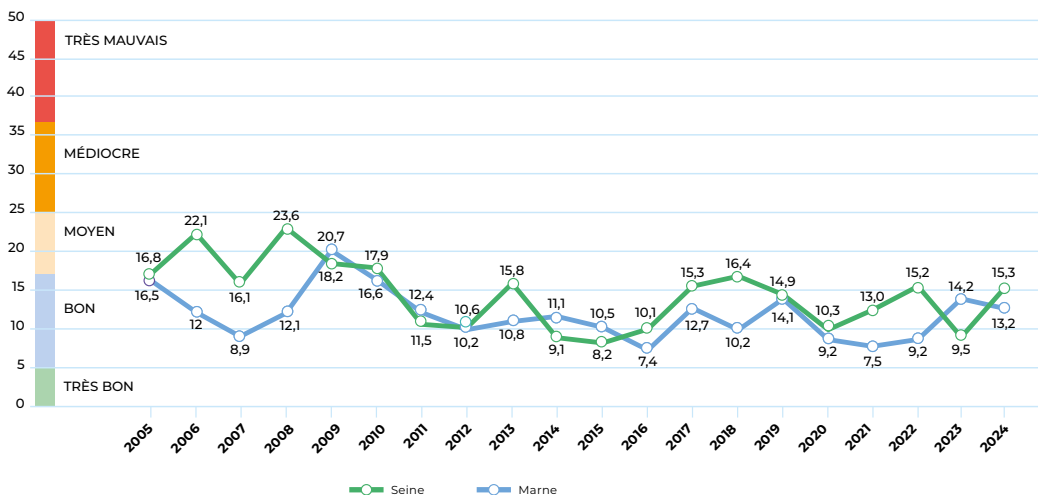


L'IPR, une référence

L'indice poissons rivière (IPR) évalue la qualité des cours d'eau selon leur potentiel à favoriser l'épanouissement des populations piscicoles. Il est d'autant meilleur que son score est bas. En 2024, il s'est établi en moyenne à 15,3 pour la Seine et 13,3 pour la Marne, ce qui classe les deux rivières dans la catégorie « Bon état ».

Indice poissons rivière moyen annuel dans la Seine et dans la Marne

NOTE D'INDICE



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



S M

GOBIE DEMI-LUNE
Proterorhinus semilunaris



S M

GOUJON
Gobio gobio



S M

GOUJON ASIATIQUE
Pseudorasbora parva



S M

GRÉMILLE
Gymnocephalus cernua



S M

HOTU
Chondrostoma nasus



S M

IDE MÉLANOTE
Leuciscus idus



S M

LAMPROIE DE PLANER
Lampetra planeri



S M

LOCHE DE RIVIÈRE
Cobitis taenia



S M

LOCHE FRANCHE
Barbatula barbatula



S M

PERCHE
Perca fluviatilis



S M

PERCHE SOLEIL
Lepomis gibbosus



S M

POISSON-CHAT
Ictalurus melas



S M

ROTENGLE
Scardinius erythrophthalmus



S M

SANDRE
Stizostedion lucioperca



S M

SILURE GLANE
Silurus glanis



M

SPIRLIN
Alburnoides bipunctatus



S M

TANCHE
Tinca tinca



S

TRUITE ARC-EN-CIEL
Oncorhynchus mykiss



S M

TRUITE FARIO
Salmo trutta



M

VAIRON
Phoxinus phoxinus



S M

VANDOISE
Leuciscus leuciscus

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



60
MOLECULES CHIMIQUES,
16 CIBLES VIRALES,
7 INDICATEURS
BACTERIOLOGIQUES
examinés tous les mois
dans les eaux usées
franciliennes.

INNOVER AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Faire de l'innovation une réalité sur le terrain

Depuis octobre 2024, le dispositif de mesure en ligne des nitrites est opérationnel à Seine Aval.

Avec sa programmation scientifique InnEAUvation, le SIAAP s'attelle à transformer l'innovation en solutions clé en main pour ses usines. Pour cela, ses projets suivent une maturation en trois phases : la dimension opérationnelle est intégrée dès le lancement d'une nouvelle recherche ; puis une phase de prédéploiement en usine est prévue ; avant le déploiement final.

La mesure haute fréquence en ligne des nitrites a suivi cette évolution.

Le nitrite est un composé chimique toxique à haute dose pour l'homme et la faune aquatique. Il est donc essentiel d'en limiter le rejet dans le milieu naturel.

Mise en place à Seine Aval en octobre, la mesure en ligne des nitrites permet d'observer précisément, au sein des

procédés, les dynamiques de ce composé produit lors du traitement intensif de l'azote des eaux usées. Elle ouvre la voie à une exploitation encore plus agile et précise grâce à une optimisation continue des apports en réactifs. Elle contribue ainsi notamment à l'atteinte des objectifs réglementaires applicables depuis janvier 2025 sur les rejets de l'usine. Cette solution sera aussi installée à Seine Centre, Seine Grésillons et Marne Aval courant 2025.

Des ateliers de prédéploiement

De nombreuses autres solutions innovantes, issues de la recherche du SIAAP, sont en cours de prédéploiement, avant de devenir pleinement opérationnelles.

Lors de la 3^e édition de l'atelier Mutations technologiques organisé en mai 2024 à Seine Grésillons, 11 projets ont ainsi été présentés à une cinquantaine d'agents du SIAAP. Ce rendez-vous annuel favorise les retours et les partages d'expériences autour d'avancées scientifiques sur le point d'être utilisées très concrètement sur le terrain.

Avis de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Micropolluants, un défi collectif à relever

De quoi s'agit-il ?

Le SIAAP a adopté, depuis plus de 20 ans, une posture de vigilance et d'anticipation vis-à-vis des micropolluants qu'ils soient historiques ou émergents (médicaments et microplastiques, notamment). L'objectif : comprendre le micropolluant, émis par la ville et ses activités domestiques et industrielles, transitant dans le système d'assainissement, et parfois présent à l'état de trace dans les eaux de surface franciliennes.

Ces connaissances constituent un atout essentiel pour engager aujourd'hui le déploiement des traitements quaternaires dans les usines d'épuration du SIAAP, tel que cela est inscrit dans la DERU révisée. Elles vont aussi permettre de poursuivre les efforts de réduction des émissions à la source.



Quels sont les moyens déployés ?

Le SIAAP a placé ce sujet d'intérêt général au cœur de sa programmation scientifique InnEAUvation. Les projets de recherche successifs, plus de 14 thèses et 52 publications en 20 ans, ont bien cerné l'origine des micropolluants, évalué l'efficacité des filières existantes et à venir, et dressé un état des lieux précis de leur niveau de présence dans nos rivières franciliennes.

En outre, le SIAAP s'est doté en 2020 d'un observatoire de la ville, véritable sentinelle du réseau d'assainissement francilien. Cet observatoire analyse un large panel de substances présentes dans les eaux et les boues d'épuration, qui constituent un vrai miroir de l'activité de nos villes. Tous les mois, 60 molécules chimiques (médicaments, pesticides, biocides, etc.), 16 cibles virales (entérovirus, rotavirus, etc.) et 7 indicateurs bactériologiques y sont examinés.

Dans un souci de transparence et de traçabilité, cet observatoire partage désormais les données collectées et stocke les échantillons utilisés pour disposer d'une mémoire des analyses effectuées. Il est possible de suivre sur InnEAUvation.fr la qualité microbiologique et la présence de micropolluants dans les eaux usées

transitant dans les réseaux

Quelles actions menées en 2024 ?

En mai 2024, le SIAAP a participé au webinaire du réseau des « Territoires engagés contre les pollutions plastiques », organisé par l'association AMORCE. Il a ainsi partagé les avancées de ses recherches sur la présence de microplastiques dans ses réseaux, ses usines et les rivières franciliennes. Ces résultats sont également au cœur de l'ouvrage *La Seine et les progrès de l'assainissement francilien* (ed. Johanet, 2024) : deux chapitres y font la synthèse de 10 ans de connaissance sur les micropolluants (résidus médicamenteux et microplastiques).

En novembre 2024, lors de la première édition de RésEAUvance, le rendez-vous des territoires et de l'assainissement, organisé par le SIAAP, ce dernier a rappelé le défi collectif que représente la question des micropolluants présents dans les eaux usées. Il a également pointé la nécessité de susciter une prise de conscience sur ce problème. En effet, le sondage exclusif réalisé par l'institut IPSOS pour le SIAAP a révélé que les Français, majoritairement inquiets au sujet des micropolluants (80 %), sont en revanche peu nombreux (10 %) à se dire préoccupés par la pollution des eaux usées.

Des laboratoires en pointe

Au sein du laboratoire central à Colombes, comme dans les laboratoires délocalisés des stations d'épuration, les équipes en place scrutent les eaux usées qui entrent dans les usines, les eaux épurées qui en ressortent et l'état des rivières. Reconnue, la qualité de leur travail s'est distinguée cette année, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques (p. 40), ainsi qu'à travers plusieurs innovations remarquables.

20 ans de labellisation

En 2024, le laboratoire d'analyses et de prélèvements de la Direction des laboratoires a fêté les 20 ans de sa première accréditation par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Ce label, reconnu par l'État, atteste de la qualité des analyses d'autosurveillance menées par le laboratoire de Colombes, concernant à la fois les eaux sales en entrée de station, les eaux propres en sortie et l'état des rivières. Depuis 2004, le laboratoire de Colombes est soumis chaque année à des audits de surveillance. Cette accréditation fait par ailleurs l'objet d'un renouvellement tous les quatre ans. En 2024, l'accréditation COFRAC a été renouvelée, de même que l'agrément « Code de l'environnement », dont dispose le laboratoire depuis 2007, qui garantit plus spécifiquement la qualité des analyses des eaux prélevées en rivière.

Une extension du périmètre d'intervention

La répartition géographique des sites a longtemps justifié que le périmètre d'intervention du laboratoire de Colombes ne couvre pas le secteur de Seine Amont, situé à l'est parisien. Toutefois, la taille du laboratoire central, ses méthodes éprouvées et la reconnaissance de son travail expliquent aujourd'hui qu'il reprenne en régie la totalité des analyses d'autosurveillance des usines de Marne Aval et de Seine Morée. Un travail préparatoire de plus d'un an a permis cette évolution. Concrètement, des équipes de Colombes traiteront 16 000 analyses supplémentaires chaque année.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Direction des laboratoires réalise donc, sous le label COFRAC, la quasi-totalité des analyses d'autosurveillance « Loi sur l'eau » des usines du SIAAP. Les laboratoires locaux, dans les usines, continuent cependant de traiter les analyses process, commandées par les exploitants pour les aider à piloter les usines.

Autocontrôle et montée en compétences

Fort de cette accréditation COFRAC, le laboratoire de Colombes invite chaque année les laboratoires des sites du SIAAP à participer à un essai interlaboratoires. Il prépare des échantillons d'eau identiques, que chaque laboratoire va analyser. Les principaux paramètres d'autosurveillance sont alors passés en revue. Il s'agit d'un exercice pour vérifier la qualité des analyses menées par les laboratoires de site, qui n'ont pas d'accréditation. En 2024, plus de 95 % des résultats se sont révélés justes. Par ailleurs, suite aux efforts menés, l'homogénéité des échantillons produits dans les usines s'est améliorée en 2024. La Direction des laboratoires a salué la qualité de la méthode d'uniformisation adoptée pour réaliser la partition des échantillons. Cette montée en compétences résulte d'échanges de bonnes pratiques institués entre les sites.

Développement d'un outil partagé

La Direction des laboratoires a étendu, en 2024, l'utilisation du LIMS au site de Seine Valenton. Le LIMS – Laboratory Information Management System (LIMS) – est un outil informatique de gestion et de traçabilité des analyses de laboratoire. Il regroupait jusqu'à présent les données d'analyse produites pour Seine Centre, Seine Grésillons, Marne Aval, Seine Morée, les boues de Seine Aval et les eaux de la Seine et de la Marne. Son extension à Seine Valenton est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2025. Elle offre une vision plus globale de tous les résultats d'analyse des eaux et des boues du SIAAP. Cet outil partagé est, en outre, relié au logiciel qui permet de déclarer les résultats des usines à la DRIEAT et à l'AESN. Il facilite donc la transmission des données.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



31 TECHNICIENS assurent chaque semaine des prélèvements et des analyses physico-chimiques et microbiologiques

pour plus de **200** PARAMÈTRES

165 000 ANALYSES et

19 000 ÉCHANTILLONS traités chaque année par la Direction des laboratoires.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Apprécié de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



4

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

- 88 Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau
- 90 Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé
- 94 Le SIAAP à l'écoute de ses agents

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DE L'EAU

Chaque année, le SIAAP s'engage activement dans divers événements sportifs et festifs organisés sur son territoire, comme « Nage ton Canal » sur le canal de l'Ourcq à Pantin, Big Jump à Saint-Maur-des-Fossés, Traverseine, Berges Saines (opération de nettoyage des berges de Seine et de ses affluents). Ces initiatives sont autant d'occasions de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et à la préservation de la ressource en eau. Le SIAAP ouvre aussi ses portes aux riverains de ses sites pour leur permettre de découvrir ses missions.

Fête de la lavande

Près de 8 000 personnes ont participé à la Fête de la lavande, samedi 29 juin. Tandis que des animations festives et des ateliers ludiques ont séduit les plus petits, des animations pédagogiques ont permis aux équipes du SIAAP de présenter leurs missions en matière d'épuration des eaux et de préservation de la Seine. Tous les participants sont repartis avec un sachet de lavande et des informations concrètes sur le fonctionnement du système d'assainissement francilien.



Médiation scientifique

Les ateliers pédagogiques animés par les médiateurs de La Cité de l'Eau et de l'Assainissement ont toujours autant de succès. Créés en 2007, les deux modules – « Lave ton eau » et « Seine de vie » – proposent des contenus théoriques et des expériences concrètes. 3 350 élèves, de la fin de la maternelle au niveau collège, y ont participé au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Nage ton Canal

Le SIAAP a participé samedi 24 août à la 7^e édition de l'événement « Nage ton Canal », qui propose différentes courses dans le canal de l'Ourcq, à Pantin. Aux cinq distances traditionnelles (de 250 à 5 000 mètres), s'ajoutaient cette année deux « aquathlons », des épreuves qui mixent courses à pied et natation. Le SIAAP a tenu un stand au village sportif et associatif pour faire connaître ses missions au grand public.

Passage de la flamme

Le 27 août, la flamme paralympique a traversé Valenton. Pour l'occasion, des stands et des animations étaient prévus dans la ville. Le SIAAP était présent. Ses équipes ont expliqué le rôle du système d'assainissement pour traiter les eaux et préserver le milieu naturel, avec un focus sur le déroulement des Jeux.

Les chiffres défilent à nouveau à Colombes

Les usagers qui empruntent l'A86 ont pu constater que le compteur géant qui orne l'usine Seine Centre a repris du service. Il indique les volumes d'eaux traitées par l'ensemble des usines du SIAAP, en temps réel, avec une mise à jour toutes les 10 secondes.



Accès de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Traverseine

Traverseine

Compétition de canoë-kayak, Traverseine a réuni 1500 participants, dimanche 22 septembre. L'occasion pour ces sportifs de se réapproprier la Seine qui n'autorise pas les sports nautiques le reste de l'année. Partenaire de cet événement, le SIAAP a fait découvrir au public les différentes espèces de poissons présentes dans la Seine et le rôle crucial de son action pour protéger l'environnement et la biodiversité.

Fête de la science : portes ouvertes aux étudiants

Lors de la fête de la Science, consacrée en octobre 2024 à l'eau et aux océans, la Direction Innovation a ouvert ses portes aux étudiants en formation eau et environnement. Ils ont pu découvrir les solutions innovantes issues de la démarche InnEAUvation du SIAAP et toutes les perspectives de recherche qu'offre le secteur de l'assainissement.

Journée de la résilience

Le 16 octobre, l'usine Seine Valenton a accueilli 53 élèves riverains de l'usine, à l'occasion de la journée nationale de la résilience. Il s'agissait de les sensibiliser aux risques qui les entourent et aux bons gestes à adopter. Différentes activités leur étaient proposées. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, partenaire de la journée, leur a par exemple proposé de s'exercer à la manipulation de lances à eau.

Promenade piscicole : « Ici commence la Marne – ne rien jeter »

Inaugurée à Champigny-sur-Marne le 20 novembre, la promenade « Ici commence la Marne » a séduit ses premiers visiteurs, parmi lesquels de nombreux enfants. Ponctuée de 39 macarons qui représentent les espèces recensées dans la Marne et de panneaux informatifs sur la biodiversité aquatique, elle sensibilise petits et grands sur la préservation de la rivière et de sa biodiversité. Cette action est le fruit d'un partenariat entre le SIAAP et la ville de Champigny-sur-Marne.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

AGIR AU SERVICE DES RIVERAINS POUR UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

Succès des barrages flottants pour intercepter les déchets

Depuis 1990, le SIAAP met en place des barrages flottants sur la Seine et la Marne. Ces dispositifs sont positionnés à des endroits stratégiques, là où s'accumulent les déchets particulièrement nombreux par temps de pluie ou après des épisodes orageux. Ils protègent ainsi les eaux et les berges des deux cours d'eau ainsi que le littoral.



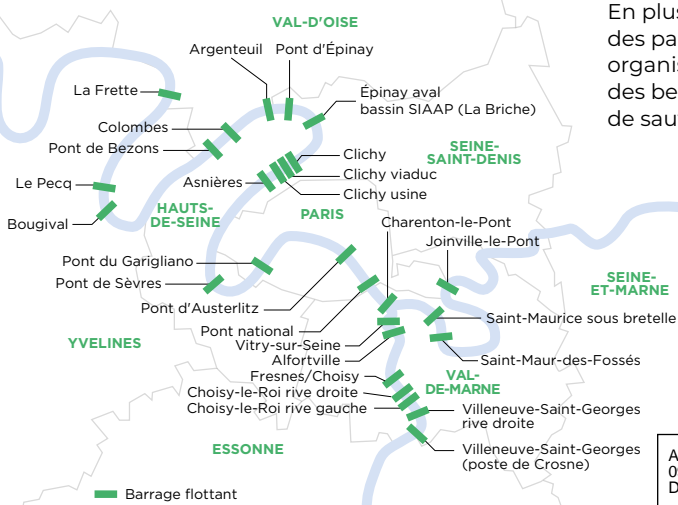
Ce dispositif s'insère dans le paysage et dans la vie du fleuve : constitué de deux grilles superposées, le barrage est conçu pour masquer les déchets.

Le défi est triple : ne pas perturber la navigation, être le moins visible possible pour les riverains et rester accessible aux deux barges spécialement équipées qui viennent les vider une à deux fois par semaine, et acheminent les déchets vers des centres de traitement adaptés.

- Un nouveau barrage sur la Seine : en 2024, le SIAAP a complété son maillage en installant un 27^e barrage, à la sortie du déversoir d'orage du collecteur pluvial dénommé Fresnes-Choisy, sous le pont de l'autoroute A86 à Choisy-le-Roi.
- 12 barrages en amont de la capitale (dont 4 sur la Marne), 3 sous les ponts de Paris, 12 en aval de la capitale dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.
- Les trois barrages qui récupèrent le plus de déchets se situent à Joinville-le-Pont et Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), La Frette-sur-Seine (Val-d'Oise).

Grâce à ces barrages, 1700 tonnes de déchets — majoritairement végétaux — sont en moyenne ramassés chaque année. Ce tonnage global est en baisse depuis l'implantation des premiers barrages.

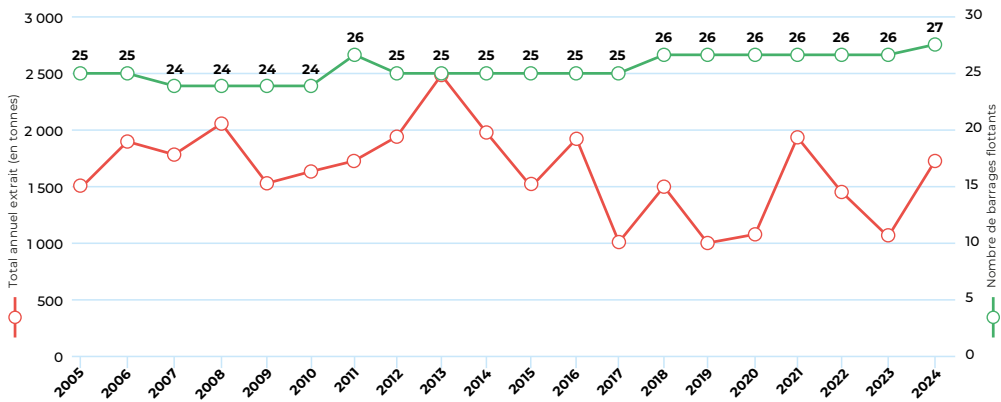
En plus de ces équipements, le SIAAP a des partenariats avec des associations organisant des opérations de nettoyage des berges de Seine comme OSE (Organe de sauvetage écologique).



1708
TONNES
DE DÉCHETS
RÉCUPÉRÉS
EN 2024

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Déchets interceptés par les barrages flottants du SIAAP



Bilan annuel des tonnages extraits pour chaque barrage

DÉSIGNATION	TONNAGES EXTRAITS EN 2024
ALFORTVILLE RD	36
ARGENTEUIL RD	54
ASNIÈRES RG (SOUS VIADUC SNCF)	53
BOUGIVAL	82
CHARENTON-LE- PONT RD (SOUS PASSERELLE)	41
CHOISY-LE-ROI RD	60
CHOISY-LE-ROI RG	38
CLICHY RD ÉMISSAIRE NORD-EST	16
CLICHY RD SOUS VIADUC SNCF D'ASNIÈRES	41
CLICHY RD USINE SIAAP	31
COLOMBES	3
ÉPINAY RD (AVAL BASSIN SIAAP - LA BRICHE)	11
FRESNES/CHOISY	56
JOINVILLE RD	226
LA FRETTE RD	166
LE PECQ	19
PONT AUSTERLITZ RD	49
PONT DE BEZONS RD	8
PONT DE SÈVRES RG	8
PONT D'ÉPINAY (RN310)	41
PONT DU GARIGLIANO RD	152
PONT NATIONAL RD	98
SAINT-MAUR RD	44
SAINT-MAURICE RD (SOUS BRETELLE A4 ET A86)	48
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES RD	188
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES RD (POSTE DE CROSNE)	125
VITRY-SUR-SEINE	16
TOTAL ANNUEL (EN TONNES)	1708

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Lumière responsable : réduire les nuisances lumineuses tout en assurant la sécurité des agents du SIAAP

La pollution lumineuse est un phénomène en expansion à l'échelle mondiale. Elle se manifeste par l'émission de lumière artificielle vers le ciel et vers les zones habitées, perturbant la faune, la flore et les êtres humains.

Ces dernières années, cette problématique est devenue un enjeu dont le SIAAP a décidé de se saisir pour se conformer à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et pour préserver au mieux le cadre de vie autour de ses usines.

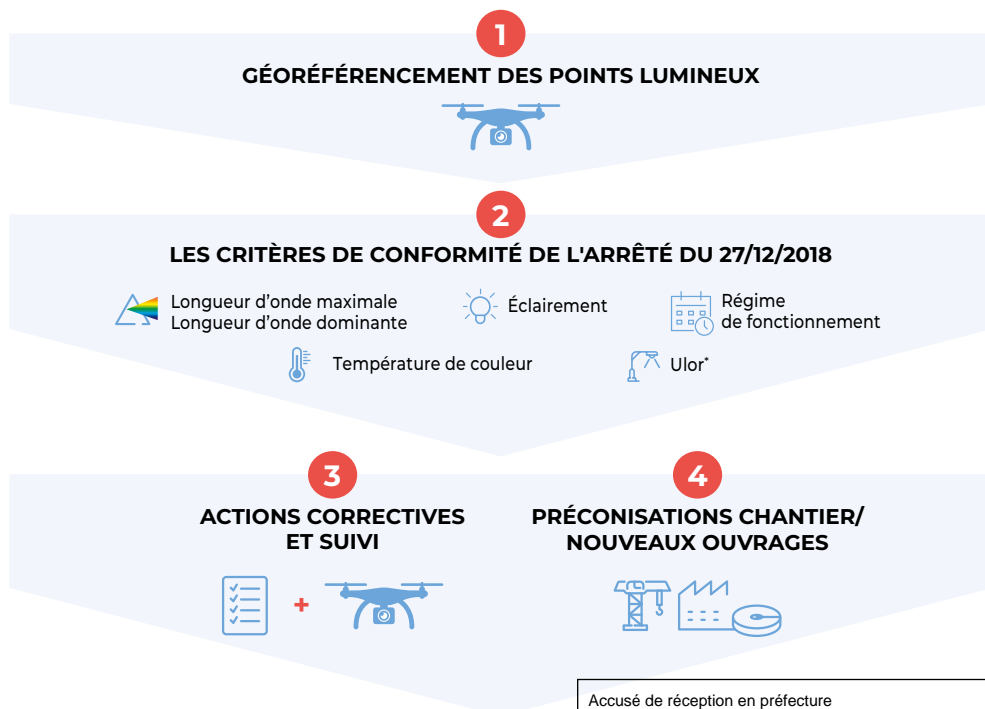
Des élus et des riverains ont en effet fait part de nuisances liées à l'éclairage des installations.

Par ailleurs, des associations locales ainsi que certaines communes voisines ont exprimé leur volonté de voir ces nuisances réduites, notamment à l'occasion des comités de riverains et des commissions de suivi du site Seine Aval (CSS).

Pour répondre à ces préoccupations, mais également assurer la sécurité des agents et la sûreté des sites d'exploitation, le SIAAP a lancé une démarche en quatre étapes visant à mieux comprendre et évaluer les nuisances lumineuses sur ses six usines. Cet audit a également permis d'établir des préconisations à suivre pour les phases de chantier et les nouveaux ouvrages.

Pour accompagner cette démarche, plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont été menées en 2024, à la fois en interne auprès des agents, et à l'externe auprès des habitants et des associations locales, notamment lors des comités de riverains.

Diagnostic : quantification et classification des points lumineux



* Indicateur utilisé pour quantifier la proportion de lumière émise par un luminaire vers le ciel.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Dans le cadre du déploiement de son Schéma d'aménagement, Seine Aval a mis en place plusieurs actions pour optimiser l'éclairage des voiries, des chantiers, des bâtiments et des zones process. Un atelier pédagogique sur les nuisances lumineuses, coanimé par un expert en stratégies d'ambiances nocturnes, a été organisé en avril avec les riverains de l'usine.



Dialogue et transparence au cœur de l'action du SIAAP

Répondre aux grands défis du siècle (décarbonation, dérèglement climatique) tout en assurant une performance épuratoire de qualité ne peut se faire sans un dialogue constant avec les riverains des sites du SIAAP et leurs élus. La réduction des nuisances repose à la fois sur un système de mesures fiable, des actions préventives efficaces et des relations de proximité renforcées avec l'ensemble des parties prenantes, dans une logique d'information et de transparence.



Dans cet esprit, le SIAAP a mis en place, depuis plusieurs années, les « jurys de nez », composés de riverains bénévoles formés à la reconnaissance des odeurs liées aux activités des sites. Ces dispositifs permettent de créer un lien direct avec les habitants et de contribuer activement à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

Des comités riverains sont également organisés chaque année. Ils rassemblent jurys de nez, riverains, représentants d'associations locales et services techniques des communes voisines. Ces réunions sont l'occasion de présenter, en toute transparence, le bilan d'exploitation de l'année écoulée, les résultats du suivi environnemental et, le cas échéant, les avancées des chantiers en cours.

En 2024, ces temps d'échange ont été particulièrement riches. Une mention spéciale revient au comité de riverains de l'usine de prétraitement de Clichy, organisé avec la Ville le 6 novembre au centre sportif et culturel Camille Muffat. L'événement, exceptionnellement coanimé par le Président du SIAAP et le Maire de Clichy, administrateur du SIAAP, a réuni une cinquantaine de participants. Il a permis de faire un point complet sur les travaux de modernisation de l'usine et de répondre aux questions des riverains concernant les nuisances liées au chantier, une rencontre saluée par

Acte de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LE SIAAP À L'ÉCOUTE DE SES AGENTS

Mesure du climat social, élaboration d'objectifs partagés, primes exceptionnelles, veille et mesures de protection individuelle, l'année 2024 a apporté aux agents du SIAAP de nouvelles perspectives et garanties.

De nouveaux contrats d'objectifs

Pour la première fois en 2024, les axes stratégiques du SIAAP, validés par le Conseil d'administration puis mis en pratique par le comité de direction, ont été déclinés par chaque direction et chaque site, suivant une méthode globale et structurée, en objectifs et actions concrètes pour l'année.

Cette initiative novatrice — que se sont rapidement appropriée les services — permet de conjuguer le moyen terme des axes stratégiques et le court terme des actions déployées à l'échelle de chaque direction. Ces contrats d'objectifs ont en outre vocation à mobiliser l'ensemble des directions et des agents autour d'une vision commune. Ils sont reconduits en 2025.



Concernant la politique de gestion des ressources humaines, plusieurs leviers ont été actionnés dans le cadre de ces contrats pour accentuer la dynamique collective et la cohésion des équipes : une organisation responsabilisante et claire, davantage de soutien de la part des fonctions supports aux directions opérationnelles; des moyens pour renforcer les métiers; la mise en place de moments fédérateurs pour partager une vision collective, etc.

Baromètre social : 2^e édition

Dans la continuité du premier baromètre, un questionnaire sur les mêmes thématiques que celles proposées en 2023 a été soumis, fin 2024, aux agents du SIAAP, pour évaluer le climat social dans les services.

Les résultats ont été communiqués en décembre 2024. 62 % des agents y ont répondu (contre 59 % en 2023), conférant à ce sondage représentativité et fiabilité. Plusieurs indicateurs attestent d'une progression de l'engagement des agents. C'est le cas des questions qui mesurent la fierté de travailler au SIAAP, la motivation au travail ou encore le sentiment d'être acteur des évolutions conduites au sein de son entité. En outre les deux tiers des effectifs apprécient la culture et les valeurs du SIAAP et 87 % jugent que leurs conditions de travail sont bonnes.

80 % des agents interrogés considèrent que leur responsable est ouvert aux discussions; ils sont aussi nombreux à avoir une bonne image de leur responsable et 67 % d'entre eux estiment que ce dernier dit régulièrement ce qu'il pense de leur travail (contre 64 % un an auparavant).

Annuel, ce baromètre fait émerger des évolutions essentielles dans le rapport de chaque agent à son travail ainsi que dans la façon dont chacun apprécie la dynamique du gr

Accusé de réception en préfecture
092-210200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Certaines directions ont utilisé les résultats de ce baromètre pour identifier des actions spécifiques à inscrire en contrats d'objectifs afin de mieux mobiliser leurs équipes.

JOP : prime collective et gestion exceptionnelle des congés

Très sollicités avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, les agents du SIAAP ont bénéficié de deux mécanismes pour les récompenser de leurs efforts.

Une prime d'un montant de 1500 € par agent a tout d'abord été versée, en novembre 2024, à tous, quel que soit le poste; soit un budget global de 2,3 millions d'euros.

Le fonctionnement du compte épargne temps (CET) a par ailleurs été modifié pour permettre une monétisation, une option impossible jusqu'alors. En 2024, les agents ont ainsi pu se faire rémunérer jusqu'à 15 jours épargnés sur leur CET. Ce quota pourra aller jusqu'à 18 en 2025 et sera fixé à 10 par an à partir de 2026. Quelque 200 agents ont fait ce choix en 2024, soit un total de 2 474 jours ainsi indemnisés.

Égalité professionnelle

Le SIAAP s'est doté, pour la première fois, d'un plan égalité professionnelle (PEP) entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026. Ce plan poursuit plusieurs objectifs : abolir les écarts de salaire qui pourraient encore exister entre les agents, faire disparaître les inégalités d'accès aux emplois et aux fonctions, proposer des actions qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ou encore prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ou les agissements sexistes.

Sur ce dernier sujet, un dispositif de signalement a également été lancé (voir ci-contre). Tandis qu'un comité pluridisciplinaire et transversal suivra l'évolution des actions qui seront entreprises dans le cadre du PEP, un Observatoire de l'égalité femme/homme a été constitué au sein de la Mission RSE du SIAAP. Chargé de la collecte et de l'analyse des données, celui-ci publiera chaque année un indice égalité femme/homme

et proposera des actions correctrices en concertation avec les représentants du personnel.

Signalement : un dispositif partagé de protection

Le SIAAP a mis en place début 2024 un dispositif de signalement qui s'inscrit dans le cadre de l'obligation de protection et de préservation de la santé physique et mentale des agents. Ouvert à l'ensemble des personnels du SIAAP, il permet aux victimes ou aux témoins directs de ces actes de faire connaître les faits via un formulaire adressé de manière confidentielle.

Ce dispositif, qui a fonctionné à trois reprises en 2024, vise à traiter les faits signalés afin qu'ils ne se reproduisent plus, à soutenir et protéger les victimes, à orienter et accompagner les agents.

Le SIAAP a constitué une cellule contre les violences pour veiller au traitement des signalements, à l'écoute des victimes et au respect du cadre législatif.

Une évaluation est prévue d'ici fin 2025 pour ajuster ce dispositif si nécessaire.

De nouveaux leviers pour recruter

Comme un grand nombre d'autres acteurs industriels, de surcroît quand ils relèvent du secteur public, le SIAAP peine à pourvoir certains postes. C'est pourquoi il a entamé en 2024 une réflexion pour élaborer une stratégie autour d'une marque employeur attractive. Ce travail, qui a associé les directions et sites du SIAAP, a porté sur les valeurs et messages à mettre en avant. La stratégie « marque employeur » sera présentée au Conseil d'administration du SIAAP. En attendant son déploiement, le SIAAP a participé à des salons, à l'instar du salon Paris pour l'emploi, en novembre 2024, pour recruter de nouveaux agents.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

CARTE D'IDENTITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DU SIAAP

(au 31/12/2024)

Nombre d'agents

1 707 PERMANENTS

Dont 39 agents mis à disposition par la Ville de Paris

Mouvements

186 ARRIVÉES / **138** DÉPARTS / **79** MOBILITÉS INTERNES

Âge moyen

44,56 ANS

Répartition par filière (hors Ville de Paris)

TECHNIQUE : **1 456** / ADMINISTRATIF : **248** / MÉDICO-SOCIAL : **3**

Répartition des agents

HOMMES : **73,9** % / FEMMES : **26,1** %

Nombre d'apprentis

59

Recrutement

191 RECRUTEMENTS
sur emplois permanents
dont

112 RECRUTEMENTS
EXTERNES

Catégorie des agents
recrutés:

39,27 % Catégorie A

29,32 % Catégorie B

31,41 % Catégorie C

79 MOBILITÉS
INTERNES (41 %)

63 RECRUTEMENTS
sur emplois
non permanents

Carrière

114 MISES EN STAGE
et **79** TITULARISATIONS

683 AGENTS
ayant bénéficié
d'avancement d'échelon
(date d'effet en 2023)

128 AGENTS
ayant bénéficié
d'avancement de grade :

118 AU CHOIX (92 %)

10 EXAMENS

PROFESSIONNELS (8 %)

26 FEMMES (20 %)

102 HOMMES (80 %)

20 PROMOTIONS INTERNES
(prise en compte de celles
se déroulant en 2023 selon
le calendrier CIG)

Dialogue social

Les instances du dialogue
social se sont réunies
à plusieurs reprises:

4 RÉUNIONS
du comité social territorial
(CST)

5 RÉUNIONS
Formation santé, sécurité,
conditions de travail (FSSCT)

22 COMMISSIONS
d'établissement

25 COMMISSIONS
de dialogue social

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



POUR UN SERVICE PUBLIC RESPONSABLE ET DURABLE

Un rapport d'activité et de développement durable, reflet des engagements du SIAAP

L'élaboration d'un rapport annuel d'activité est une obligation légale d'après l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales. La réalisation d'un rapport de développement durable est quant à elle obligatoire pour les collectivités (de plus de 50 000 habitants) depuis la loi Grenelle II de 2010.

Le présent Rapport d'activité et de développement durable dresse un bilan des programmes et actions conduits par le SIAAP, au regard des quatre ambitions de développement durable qu'il s'est fixées :

- diminuer l'empreinte écologique en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles;
- lutter contre le changement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre;
- adapter ses installations au défi climatique;
- répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire.

Il permet de légitimer la politique menée et de faire ressortir les axes d'amélioration et les enjeux pour les années à venir.

Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable

Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable en application du décret n° 2007-765 du 2 mai 2007 constituent le rapport sur le prix et qualité du service (RPQS). Ils sont accessibles sur siaap.fr (rubrique Presse & Publications).

Le SIAAP mobilisé pour répondre aux Objectifs de Développement Durable

Les actions du SIAAP en matière de développement durable s'inscrivent dans la logique des objectifs de développement durable (ODD) adoptés à l'unanimité par l'Organisation des Nations unies en 2015 dans le programme intitulé « Agenda 2030 ». Cadre stratégique de référence internationale, l'Agenda 2030 se compose de 17 ODD, qui couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable. Au-delà des deux objectifs qui le concernent directement (ODD 6 et 11), le SIAAP intègre les orientations fixées par l'ONU dans des champs très divers.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Respecter

les directives de la DERU 1, de la DCE, de la DERU 2 dans le futur.

Protéger

la biodiversité piscicole (augmentation du nombre de poissons en Seine et en Marne).

Poursuivre

les plans de gestion quinquennaux des espaces verts pour favoriser la biodiversité des sites.

Cogérer

la réserve naturelle du bassin d'Antony.

Continuer

de progresser vers l'égalité femmes-hommes au comité de direction.

Développer

l'apprentissage au sein du SIAAP pour attirer de jeunes talents.

Suivre

la présence des virus dans les eaux usées.

Mettre en œuvre

la trajectoire carbone du SIAAP.

Produire

de l'engrais par le recyclage des boues issues de l'épuration.

Rendre

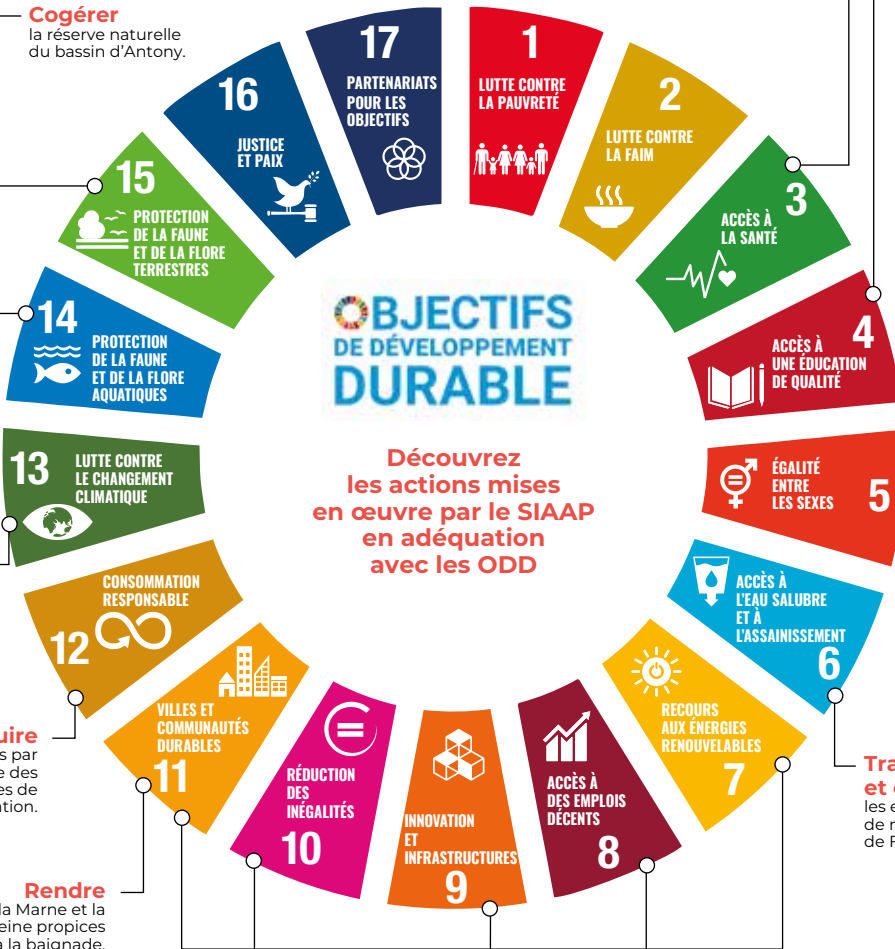
la Marne et la Seine propices à la baignade.

Agir

par des projets de coopération décentralisée pour une gestion durable de l'eau et de l'assainissement.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Découvrez les actions mises en œuvre par le SIAAP en adéquation avec les ODD



Optimiser

la valorisation du biogaz du SIAAP.

Récupérer

la chaleur valorisable des process et des eaux usées.

Assurer

la sécurité professionnelle et le pouvoir d'achat des agents.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

POUR SUIVRE LE SIAAP AU QUOTIDIEN,
RENDEZ-VOUS SUR

siaap.fr



SIAAPassainissement



@le_SIAAP



@le_SIAAP



@SIAAP

Directeur de la publication : François-Marie Didier

Rédacteur en chef : Richard Buisset

Conception/réalisation : SIAAP/stratéact

Crédits photos : William Daniels, Franck Beloncle, Olivier Rolfe, SIAAP, Yves Chanoit, Laurent Hazgui, EZRA SHAW / Getty Images via AFP, Ecliptique - Laurent Thion, Laetitia Tura, Olivier Pasquiers/le bar Floréal photographie, Hervé Abbadie, André Lejarre/ le bar Floréal, photographie, Franck Dunoüau, El Gollil, Mohamed, Robert_Flogaus-Faust, SMAAP, Imran Shah, Vincent Le Da

Crédit illustrations poissons : Angélique Blanchard

Impression : Handiprint - Entreprise adaptée

Juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

SIAAP

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260417-2026-04-17-15-DE
Date de réception en préfecture: 21/04/2026
Service de l'urbanisme et de l'équipement
Service de l'urbanisme et de l'équipement